

SAINT-PARDOULT : projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes composé de trois éoliennes et deux postes de livraison

<https://www.registre-dematerialise.fr/4651/>

Contributions incluant les pièces jointes

Dates

Du mardi 12 septembre 2023 à 00h00 au mardi 17 octobre 2023 à 23h59

Référence du Tribunal Administratif

Décisions n°E23000040/86 du 23 mars 2023 et n°E23000040/86 mod 1 du 14 avril 2023 - Tribunal Administratif de POITIERS

Arrêté d'ouverture

Arrêté préfectoral en date du 17 mai 2023

Commissaire enquêteur(rice)

Monsieur Géralde BRAUD

Commissaire enquêteur suppléant
Madame Béatrice AUDRAN

Maître(s) d'ouvrage
Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI
9 Mail Gay Lussac
95000 NEUVILLE SUR OISE

Contribution n°1 (Web)

Proposée par Jean-Louis

(jlfg17@gmail.com)

Déposée le mardi 12 septembre 2023 à 09h34

Adresse postale : ~~23230 Saint-Jean-de-Saintonge~~

Bonjour Mr Le Commissaire enquêteur

Les vals de Saintonge sont saturés d'éoliennes et notre environnement naturel dégradé pour de longues années.

Les éoliennes terrestres intermittentes fonctionnent à 25 % de leur puissance nominale au maximum et génèrent indirectement des émissions carbone quand nous sommes contraints d'acheter de l'électricité en Allemagne produite par du charbon quand nos besoins sont importants et quand il n'y a pas de vent.

Economiquement, les éoliennes terrestres ne sont pas viables. Ce sont les taxes additionnelles que nous subissons qui financent les sociétés au capital de 1000 euros (donc irresponsables) et fournissent un retour financier très significatifs aux investisseurs quasiment toujours étrangers.

Ce système dépossède les citoyens et le pays de ses moyens et de ses atouts sans qu'on sache quel autre intérêt que le lobby financier peut servir un tel système.

Le mode de tenure foncière (et l'accession au foncier par promesse de bail) ne sert qu'à court terme le paysan bailleur que ses héritiers maudiront quand la mode des éoliennes sera passée et qu'il faudra restaurer terrain et paysage.

Nous avons assez donné en Saintonge t avons suffisamment été lésés au contraire d'autres zones de la Nouvelle Aquitaine (Pas d'éoliennes en Gironde et dans les Landes).

En conséquence, je suis très opposé à ce nouveau projet comme la majorité des habitants des vals de Saintonge.

S'il se réalise malgré la volonté populaire, il aura contribué à accroître les fractures dont notre pays souffre tant et à dévaloriser les élus locaux dans la représentation des citoyens.

Cette situation est grave et ses conséquences imprévisibles.

Merci de prendre en compte cette modeste contribution.

Contribution n°2 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 12 septembre 2023 à 15h44

Avis defavorable. Si cela continue, on ne pourra plus tourner la tête sans avoir une éolienne sous les yeux, donc STOP à cette saturatiin visuelle.

Contribution n°3 (Web)

Proposée par Isabelle Melchior
(isabellemelchior7@gmail.com)
Déposée le mardi 12 septembre 2023 à 18h31
Adresse postale : ~~XXXXXXXXXX~~

Avis très défavorable.
Déjà beaucoup trop d'éolienne dans un petit périmètre, le paysage en devient pollué

Contribution n°4 (Web)

Proposée par Jansen Henriette
(henriettejansen@gmail.com)
Déposée le mardi 12 septembre 2023 à 18h38

AVIS TRÈS DÉFAVORABLE

Par ici il y a déjà beaucoup trop d'éoliennes.

Cela pollue notre biodiversité et nos jolis paysages. Il ne faudra pas que notre territoire devienne une immense centrale électrique.

Contribution n°5 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 15 septembre 2023 à 16h42

Avis très DÉFAVORABLE

Je suis pour l'énergie verte mais je suis forcément contre ce projet. Nos petites communes sont encerclées d'éoliennes, ce qui détraque des vues lointaines de notre beau paysage. Nous en avons déjà beaucoup et ça suffit!

Vos études suggèrent que les éoliennes puissent être masquées par les arbres en été mais sont plus visibles l'hiver, ce qui m'a fait rire! Vous savez ce que c'est leur hauteur?

Demandez aux autres communes d'accepter un tel projet. Pour nous, on a eu ASSEZ.

Contribution n°6 (Web)

Proposée par Barthelemy Brigitte

(bbarthel@sfr.fr)

Déposée le samedi 16 septembre 2023 à 13h38

Adresse postale : ~~80 rue des maitres 17126 Saint-Paul~~

Pas contre l'énergie éolienne en soi, mais qu'elle soit répartie raisonnablement sur tout le territoire disposant de l'énergie du vent.

Saturer le paysage , de 7 éoliennes toujours plus hautes, dénature la campagne, perturbe les oiseaux et les chauves souris

Mon patrimoine s'en trouve déprécié.

L'absence de nocivité n'est pas prouvée, le bruit s'ajoute à la prégnance de ces grosses pâles très moches . Et si encore leur efficacité était là !...

Que dire du coût probable du démantèlement , le moment venu, qui paiera, si le propriétaire n'assume pas ?

Merci d'avoir pris le temps de lire mon avis, j'espère que les avis contre cette concentration, seront enfin entendus. J'ai acheté en Mars, dans un village tranquille, je souhaite qu'il le reste, pour ne pas regretter mon investissement.

Contribution n°7 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 18 septembre 2023 à 09h49

Je suis stupéfaite du nombre d'éoliennes autour de saint Jean d'Angély qui défigurent notre paysage. Nous avons des monuments inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO comme l'abbaye, l'église d'Aulnay, des châteaux classés, une faune à protéger et depuis 17 ans que parcourons notre vals de Saintonge je vois ces éoliennes qui s'accumulent. Pourquoi ici et pas en bord de mer? Pourquoi autant? Et enfin nous aimerions savoir pourquoi la plupart du temps elles sont à l'arrêt ou au ralenti? En conclusion je pense que nous sommes en train de porter préjudice à notre patrimoine foncier et naturel. Nous sommes une région touristique si nos campagnes ressemblent à un parc éolien que deviendra notre économie issue du tourisme?

Contribution n°8 (Web)

Proposée par Terrance Laëtita

(laetitia.ivars@yahoo.com)

Déposée le mardi 19 septembre 2023 à 21h39

Adresse postale [REDACTED]

AVIS TRES DEFAVORABLE

Des éoliennes toujours plus hautes, toujours plus nombreuses. L'endroit est déjà saturé d'éoliennes. Le projet ne respecte ni le paysage, ni les oiseaux, ni le patrimoine de notre belle région... encore moins le peuple.

Il faut être bien avisé ou avoir de la chance pour découvrir le projet d'éoliennes. Pourquoi un courrier n'est-il pas envoyé à chaque citoyen dans les 10 km à la ronde des éoliennes ? Beaucoup de gens n'entendent jamais parler du projet avant de les avoir sous les yeux. Cela est malhonnête. Les gens sont majoritairement opposés à l'éolien. Où est la démocratie ?

Contribution n°9 (Web)

Proposée par SAVATIER Emmanuel

(emmanuel.savatier@univ-lr.fr)

Déposée le vendredi 22 septembre 2023 à 00h56

Adresse postale

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Le val de Saintonge n'a-t-il pas déjà payé un trop lourd tribut au lobby de l'éolien par rapport aux autres territoires ?

Regarder l'immense concentration d'éoliennes qu'il y a en Val de Saintonge et répondez à cette question avec franchise.

Quel honte que ce nouveau projet a moins d'un kilomètre de sites remarquables tels que la fontaine des veuves et le château de Mornay classés monument historique !!

Trop c'est trop et la population est à deux doigts de rentrer dans une autre forme de lutte et de résistance contre ces lobbys qui ne cherchent que le profit, financé en grande partie grâce à nos impôts.

Ils laisseront nos terres en friche industrielle sans démanteler leurs éoliennes car leurs structures juridiques auront disparu après avoir pressé le citron.

Ils refusent d'acheter nos terres et ne veulent que les louer pour pas que le démantèlement final de leurs éoliennes ne pèse sur leurs profits mais sur le paysan - à la maigre retraite - qu'ils roulent dans la farine en signant des baux emphytéotiques leur faisant miroiter un profit à très court terme !!

Le béton du mur de l'Atlantique est là depuis 70 ans. Le béton des socles des éoliennes sera là dans mille ans.

Le val de Saintonge ne sera qu'une friche industrielle d'anciens parcs éoliens dans 50 ans !!

Trop c'est trop !

Ces lobbys se moquent de toute façon de votre travail, Monsieur le Commissaire enquêteur, et attaqueront systématiquement la décision que prendra le préfet devant les tribunaux.

Mais heureusement le juge administratif ne fait pas toujours triompher le pouvoir de l'argent.

Merci à vous, Monsieur le Commissaire enquêteur, de m'avoir lu - je l'espère - jusqu'au bout et d'être une pierre de l'édifice qui fera barrage à ce nouveau projet sur notre territoire déjà totalement sinistré par les éoliennes.

Emmanuel SAVATIER

Universitaire, Avocat, habitant du Val de Saintonge et citoyen d'un monde qui va de plus en plus mal et où les enjeux écologiques sont détournés par des lobbys cherchant à faire de l'argent à court terme sans aucune vision de ce qu'est l'écologie pour nos enfants et leur propres enfants.

Contribution n°10 (Web)

Proposée par Ivars Martine
(visiteur50@msn.com)

Déposée le vendredi 22 septembre 2023 à 10h24

Adresse postale :

Je suis contre ce projet d'éoliennes car il y en a beaucoup trop dans la région et que le paysage est saturé. Cela dénature nos campagnes et les enlaidit. Les mâts sont de plus en plus haut et donc visible de très loin. De plus cela est nuisible aux oiseaux et pollue les sols par tout le béton nécessaire à la construction qui empiète sur des terres agricoles.

Contribution n°11 (Email)

Proposée par anonyme

(kmax17@hotmail.fr)

Déposée le vendredi 22 septembre 2023 à 09h52

Projet éolien st pardoult

Objet : Projet éolien st pardoult

Bonjour,

Je vous adresse mon avis défavorable concernant le projet éolien de st pardoult.

En effet, que l'on soit pour ou contre l'éolien il y a déjà suffisamment d'éoliennes dans le secteur.

Ajoutez les projets voisins et nous sommes bien dans la saturation.

Je fais déjà face à une pollution visuelle et à de nombreuses nuisances sonores.

Merci de prendre en compte mon avis. .

Cordialement.

Envoyé via Outlook Mobile

Contribution n°12 (Web)

Proposée par sallic emmanuel

(emmanuel.sallic@wanadoo.fr)

Déposée le dimanche 24 septembre 2023 à 08h54

Adresse postale :

Avis totalement défavorable .

Je suis désabusé d'apprendre ce nouveau projet éolien à ST PARDOULT, projet qui vient se rajouter à tant d'autres en cours : LA JARRIE AUDOUIN, ANTEZANT LA CHAPELLE, VERVANT/LES EGLISES D'ARGENTEUIL, VOISSAY, LA BROUSSE, VERGNE etc... et tout cela dans une étonnante discrétion compte tenu de leur impact paysagé désastreux.

Nous avons dépassé depuis bien longtemps déjà le seuil d'acceptabilité de ces éoliennes en Vals de Saintonge, ST JEAN D'ANGELY et les communes environnantes sont encerclées et à saturation complète.

Comme pour toutes les enquêtes précédentes et malheureusement à venir je tiens à évoquer inlassablement les arguments suivants :

_ L'éolien produit une énergie diffuse et inefficace car lié directement aux énergies fossiles, et très consommateur en matériaux. L'Allemagne est le bel exemple à ne surtout pas suivre, avec la Pologne, elle détient le record d'émission de co2/kw d'électricité en Europe, Bref plus d'éoliennes = plus de gaz et de charbon

_ La France est un grand pays touristique grâce à la diversité et la beauté de ses paysages, ne détruisons pas ce capital économique générateur de nombreux emplois dans le temps (ce qui n'est pas le cas de la filière éolienne, à 80% importée de l'étranger)

_ Le patrimoine bâti est un atout considérable pour l'attrait de la région, la multiplication des parcs éoliens porte atteinte aux pierres de SAINTONGE et contribuera de ce fait à la désertification future de notre région. Si dans une époque récente mais révolue notre région n'était pas dénuée d'intérêt, pour quelles raisons de nouveaux arrivants choisiraient de s'installer dans un environnement défiguré? Acheter un bien immobilier puis voir sa valeur se déprécier quelques années plus tard?

_ Ces éoliennes sont une manne financière pour un puissant lobby éolien qui sous prétexte d'associer les habitants de notre territoire à la transition énergétique, en profite pour se graisser aux frais du contribuable! Partout les médias nous informent du faible coût des énergies renouvelables et cependant notre tarif électrique ne cesse de croître!

_ Ces éoliennes divisent les habitants, une grande majorité de personnes est contre cette industrie du vent, mais par peur du conflit de voisinage elle n'exprime pas ouvertement son avis, cependant lorsque les nuisances s'amplifient le risque de querelles dans les villages s'accroît,

Beaucoup d'arguments en défaveur de l'éolien pourraient être cités, mais pour résumer simplement, pour ce projet de ST PARDOULT et tant d'autres: trop c'est trop !

Cordialement

Contribution n°13 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 24 septembre 2023 à 16h36

Avis defavorable , j estime qu il y a bien assez d eoliennes qui poluent notre paysage .

Contribution n°14 (Web)

Proposée par Micheau gerald
(gerald@micheau.fr)

Déposée le lundi 25 septembre 2023 à 20h15

Adresse postale : ~~21000 Champagny-le-Petit marais 57400 Saint-Genoul~~

Bonjour,

Avis défavorable pour ces nouvelles éoliennes.

Habitant le petit marais, je n ai que ça devant les yeux ? !!

Contribution n°16 (Web)

Proposée par Terrance Alexandre
(alexandre.terrance@hotmail.fr)
Déposée le mardi 26 septembre 2023 à 19h42

Avis défavorable.

Le paysage est déjà saturé d'éoliennes. L'approbation des habitants n'a pas été suffisamment sollicitée pour garantir un niveau de démocratie suffisant sur nos territoires.

[Lire la suite](#)

Contribution n°15 (Web)

Proposée par DESPLANCHES
(michel.desplanches@gmail.com)
Déposée le mardi 26 septembre 2023 à 18h09
Adresse postale : [REDACTED]

Je suis totalement défavorable à ce projet éolien supplémentaire à Saint-Pardoux, ce n'est pas parce qu'il y a déjà des éoliennes qu'il faut en rajouter. Pour les arguments il faut insister sur les aspects paysagers, les atteintes à la faune volante et les nuisances sonores et visuelles pour les riverains.

M. DESPLANCHES

Contribution n°17 (Web)

Proposée par YANNICK LE BAIL

(yanniclebail@yahoo.fr)

Déposée le jeudi 28 septembre 2023 à 11h31

Adresse postale : [REDACTED]

Bonjour Mme,M

Avis très défavorable,

Pourquoi dénaturer ce beau paysage avec un patrimoine historique ? Ces éoliennes vont faire fuir les touristes de notre région et instaurer une décote à nos habitations,il y a déjà eu un exode de nos campagnes,si c'est ce que vous voulez,continuez?

Contribution n°18 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 28 septembre 2023 à 15h58

AVIS TRÈS DÉFAVORABLE

A quand le respect de la faune la flore, du patrimoine naturel et paysager ?

Cette abondance d'éolienne est insupportable !

Outre l'enlaidissement de notre région, l'impact que la santé et l'écologie est désastreux.

Il suffit ! Arrêtons l'hémorragie

Contribution n°19 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 28 septembre 2023 à 18h22

Je considère que l'implantation de ce nouveau parc éolien continue à défigurer le paysage autour de St Jean d'Angely apportant nuisances sonores pour les riverains et entraînant une baisse considérable de la valeur de leur biens immobiliers.

C'est également une nuisance importante pour toutes les activités aéronautiques, entraînant turbulences limitant les possibilités d'atterrissages d'urgence en cas de problèmes majeurs.

Il y a une trop grande grande concentration des ces parcs éoliens dans cette partie nord de la Charente maritime, alors qu'on n'en voit aucune plus au sud, ou certains élus semblent plus sensibles à la préservation de leur environnement touristique.

Contribution n°20 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 30 septembre 2023 à 16h29

STOP AUX EOLIENNES!!!

Contribution n°21 (Web)

Proposée par TEXIER ANNIE

Déposée le jeudi 5 octobre 2023 à 15h39

AVIS DEFAVORABLE

Notre département - et par conséquent ses habitants - ont été sacrifiés aux intérêts privés des exploitants éoliens ! Ceux-ci bénéficient d'un avantage ahurissant : un prix très supérieur au prix du marché garanti sur 20 ans et aux frais du contribuable-consommateur.

Cette imposture (très juteuse pour ses promoteurs), nous n'en voulons pas :

- Notre département est déjà l'un des plus impacté de la région – sauf, bien sûr, son littoral touristique qui ne doit pas en souffrir. Le Sud du département, la Gironde, les Landes, les Pyrénées-Atlantique, le Lot et Garonne en sont totalement exemptés, ainsi que la quasi-totalité de la Dordogne.

- La valeur immobilière de nos maisons est en chute libre – mais pas nos impôts locaux... La pollution visuelle des séries d'éoliennes à répétition fait fuir d'éventuels acquéreurs.

- La destruction des sous-sols - de 600 à 800 tonnes de béton pour une seule éolienne- cachés sous quelques centimètres de terre- sans parler de l'enfouissement des câbles.

- La destruction des haies, des bosquets, des derniers chemins un tant soit peu bucoliques qui nous restaient après le remembrement.

- La mortalité importante des oiseaux et chauve-souris ; les effets néfastes à plus ou moins long terme sur la santé des animaux et des humains

- la production même de l'éolienne engendre une énergie qui provoque des rejets de particules polluantes dans l'écosystème. Et la durée de vie d'une éolienne est courte

- L'éolien ne peut pas fournir de l'électricité en continu, donc on a recours aux centrales à gaz ou charbon

En 1 mot comme en 100 : ça suffit ! trop, c'est trop !

AVIS DEFAVORABLE



TROP C'EST TROP !

Le Grand Breuil 29/09/2023

Concerne : Projet éolien de la Vallée des Vignes (commune Saint Pardoult)- réf 4651

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Encore une commune qui est tombée dans les pièges de grands industriels qui se disent faire du bien à l'environnement. Cela me désole profondément. Ces industriels n'ont rien d'autre comme projet que de se faire de l'argent.

Que l'on soit pour ou contre cette énergie diffuse et intermittente, l'effet de saturation en Val de Saintonge, à Saint-Pardoult et aux alentours n'est plus acceptable. La Charente Maritime Le Val de Saintonge a environ **290** éoliens/km² alors que la moyenne en France se situe aux alentours de **50** éoliens/km²

Les commerciaux engagés par ces promoteurs (ENERTRAG pour le projet Vallée des Vignes) ont fait du "bon" boulot en baratinant les agriculteurs ou propriétaires de terrains pour leur faire signer des contrats en proposant des sommes d'argent de plus en plus élevées. Certains entre ceux qui ont accepté de "louer" leur terrain, le regrettent aujourd'hui, vu l'ampleur que cela prend mais ils sont incapables de faire marche arrière. Bien entendu, ces sociétés ne s'adressent pas à des régions riches ou très touristique (exemples région de Cognac, Girandes, Landes, Ile de Ré) mais à des régions d'agriculture plutôt de petite taille où les revenus sont plutôt faibles. Plus facile à démarcher dans ces régions !!

Le mot clé de ma position sur les éoliennes est **SATURATION** mais aussi :

- La pollution visuelle, sonore et environnementale
- Les terrains agricoles saccagés, des tonnes et des tonnes de ciment dans la terre. Si un jour les éoliennes ne sont plus rentables pour les promoteurs, qui payera le démantèlement ? Les propriétaires des éoliennes feront surement en sorte de déposer leurs bilans bien avant.
- Les pales des éoliennes sont constituées de matériaux composites à base de fibres de verre ou de carbone. Très difficile à recycler et bien souvent tout simplement mises au rebut.
- Les prix de l'immobilier en baisse forcement. Qui veut acheter une maison avec une vue sur un champs d'éoliennes ? Il se pourrait bien que des personnes quittent même la région.
- Etc, etc

Le prix de l'électricité ne va bien-sur pas baisser, bien au contraire. Il faut bien que l'exploitation des éoliennes puisse être rentable pour payer les actionnaires étrangers ainsi que la Commune, la CDC, etc

Avis aux propriétaires de terrains : **FAITES MARCHE ARRIERE, NE SIGNEZ PAS, VOUS VOUS FAITES ARNAQUE ET VOUS NE VOUS FAITES PAS BEAUCOUP D'AMIS DANS LES ALENTOURS.**

AYEZ LE COURAGE DE DIRE NON

Monsieur le Commissaire enquêteur, vous avez compris mon **AVIS EST DEFAVORABLE** au Projet éolien de Saint Pardoult, Vallée des Vignes.

Cordialement,

Ingegerd Saunier
Propriétaire du Grand Breuil (Commune Saint Pierre de l'Isle)

Contribution n°24 (Web)

Proposée par Lacaze Emilie
(emilie_lou@hotmail.com)

Déposée le vendredi 6 octobre 2023 à 21h07

Adresse postale : [REDACTED]

Je m'oppose totalement à l'implantation d'éoliennes qui sont une catastrophe pour la nature. Elles ont un impact direct sur la faune et la flore et sont également des nuisibles sonores et visuels pour l'être humain.

NON à l'implantation de nouvelles éoliennes qui n'apportent rien mis à part de l'argent à des personnes qui n'en subissent aucune conséquence.

Contribution n°25 (Web)

Proposée par FOURRIER Claude

(fourrier.claude@orange.fr)

Déposée le dimanche 8 octobre 2023 à 09h35

Adresse postale : [REDACTED]

AVIS DEFAVORABLE

- Trop d'éoliennes dans le Val de Saintonge
- Des éoliennes de plus en plus hautes, et visibles de plus en plus loin.
- Sauvegarde de la faune et de la flore.

C.Fourrier

Contribution n°26 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 8 octobre 2023 à 14h33

Avis totalement défavorable

J'ai grandi dans les Vals de Saintonge et je vis maintenant à Saintes.

Lorsque je reviens voir mes parents près de Saint-Pardoult, dans une maison bâtie il y a 150 ans, qu'ils ont rénovée en respectant tous les critères exigés alors par les Bâtiments de France, je ressens comme une agression le saccage des paysages et du cadre de vie du fait de la multitudes d'éoliennes qui ont été érigées en quelques années. Je sais qu'elle seront ensuite remplacées par d'autres beaucoup plus hautes encore et je n'imagine pas revenir vivre dans cette région qui a perdu ses paysages pittoresques et dont les monuments de pierre blanche sont aujourd'hui encerclés d'éoliennes à perte de vue. Etonnamment (et bien heureusement!), Saintes semble protégée de ce massacre...

Contribution n°27 (Web)

Proposée par CALLENDRET Agnès

(agnes.callendret38@gmail.com)

Déposée le lundi 9 octobre 2023 à 10h17

Adresse postale [REDACTED]

Je m'oppose à ce projet d'éoliennes qui dénature le paysage du val de Saintonge déjà saturé par la construction d'éoliennes, pollution visuelle, pollution sonore.. Les terrains agricoles encadrés par les éoliennes dont on se passe bien d'informer les propriétaires riverains.

Les maisons des villages concernés et environnants n'ont plus de valeur à la vente. De plus, aucune attractivité pour le tourisme : qui aurait envie de passer ses vacances à côté d'un champ d'éoliennes ? Quelle est la cohérence de la politique environnementale, d'attractivité du territoire, d'urbanisation..

Quelles garanties sur le démontage de ces structures devenues obsolètes ? Les éoliennes peuvent elles être recyclables ?

Merci aux élus de mesurer pleinement les nuisances de l'implantation de ces éoliennes et de s'opposer à ce projet.

Contribution n°28 (Web)

Proposée par CALLENDRET Agnès
(agnes.callendret38@gmail.com)

Déposée le lundi 9 octobre 2023 à 10h20

Adresse postale : [REDACTED]

Je m'oppose à ce projet d'éoliennes qui dénature le paysage du val de Saintonge déjà saturé par la construction d'éoliennes, pollution visuelle, pollution sonore.. Les terrains agricoles encerclés par les éoliennes dont on se passe bien d'informer les propriétaires riverains.

Les maisons des villages concernés et environnants n'ont plus de valeur à la vente. De plus, aucune attractivité pour le tourisme : qui aurait envie de passer ses vacances à côté d'un champ d'éoliennes ? Quelle est la cohérence de la politique environnementale, d'attractivité du territoire, d'urbanisation...

Quelles garanties sur le démontage de ces structures devenues obsolètes ? Les éoliennes peuvent elles être recyclables ?

Merci aux élus de mesurer pleinement les nuisances de l'implantation de ces éoliennes et de s'opposer à ce projet.

Contribution n°29 (Web)

Proposée par callendret michel
(michelcallendret@orange.fr)
Déposée le lundi 9 octobre 2023 à 16h23
Adresse postale : [REDACTED]

le site situé entre la Jarrie Audouin, St Pierre de l'Isle et St Pardouit est déjà abondamment équipé en éolienne, en rajouter serait de l'acharnement vis à vis des habitants vivant à proximité. Je suis donc contre ce nouveau projet.

Contribution n°30 (Web)

Proposée par MICHEL Dominique
(micdomin@orange.fr)

Déposée le mardi 10 octobre 2023 à 13h48

Adresse postale :

Document PDF ci-joint "Enquête publique"

1 document associé
contribution_30_Web_1.pdf

ÉOLIENNES DE SAINT PARDOULT - ENQUÊTE PUBLIQUE

8 OCTOBRE 2023

AVIS DÉFAVORABLE

La commune accueille déjà 4 éoliennes sur son territoire, ces 4 éoliennes viennent s'ajouter à toutes celles des communes environnantes. Le projet en cours d'éoliennes encore plus hautes **augmentera la saturation visuelle** déjà présente et achèvera la modification définitive du paysage que nous avons adopté il y a bientôt 30 ans. Saint Pardoult va se transformer en zone industrielle avec tous les inconvénients associés sans que ses habitants n'y trouvent le moindre profit.

Dans le même temps de nombreuses régions sont épargnées par ce fléau alors qu'une grande partie est reportée sur les Vals de Saintonge - qui a déjà largement payé sa part - nous comptons sur vous pour nous épargner ce surcroît d'injustice.

La France est encore bien équipée en énergie nucléaire très peu polluante. Des mesures législatives ont été prises pour rénover et renforcer cette énergie après les tentatives de sa destruction intervenues depuis 30 ans.

Les centrales nucléaires sont efficaces et économiques lorsqu'elles sont utilisées à régime constant. Les variations rapides et fréquentes de régime de ces centrales pour s'adapter à la production, peu prévisible et souvent inopportune des éoliennes, entraînent une fatigue accrue du cœur de ces centrales nucléaires.

L'augmentation de la production des éoliennes et autres panneaux solaires aura donc un impact sérieux sur la sécurité, la durée de vie et le coût de l'énergie nucléaire à moins que plus de sources flexibles telles qu'hydraulique, gaz, pétrole et charbon ne soient utilisées pour pallier cette variabilité intermittente et fatale.

La production hydraulique ayant maintenant, en France, atteint son pic de possibilités les énergies fossiles seront donc de plus en plus sollicitées allant ainsi à l'encontre du but écologique affiché, comme cela se passe en Allemagne.

D'autres intervenants dans cette enquête mettront en avant beaucoup mieux que moi les autres inconvénients écologiques et financiers des éoliennes géantes que l'on nous propose. Je tiens pour ma part à exprimer au Commissaire Enquêteur le fait que tous ces inconvénients ne sont compensés par aucun avantage pour la collectivité : ni financier ni écologique ni énergétique.

Les éoliennes proposées ne sont un atout financier que pour leurs promoteurs mais en aucun cas un avantage pour la population. Ces promoteurs ont su

imposer leurs vues jusqu'au plus haut niveau de l'État, allant jusqu'à faire supprimer la plupart des voies de recours juridiques normalement offertes. Il est temps qu'à travers votre analyse de ce projet vous puissiez contribuer à mettre fin à ce méfait et que le citoyen soit enfin défendu.

Ces éoliennes sont une hérésie financière, écologique et énergétique et ne devraient en aucun cas être ni recommandées ni acceptées par la puissance publique.

J'ose espérer que vous prendrez en compte mon avis extrêmement défavorable et motivé.

Dominique MICHEL

Contribution n°31 (Web)

Proposée par Mr et Mme beurivé jean pierre yvette
(yvettemourras@gmail.com)

Déposée le mercredi 11 octobre 2023 à 19h15

Adresse postale : [REDACTED]

nous somme défavorable au projet éolien de la vallée des vignes a st pardoult ainsi que tout projet (antezant-la jarrie audoin et st pierre de l isle)en effet nous somme sature de machines sur le territoire de Saintonge et de la valeur de immobilier perd de son attrait et l impact environnemental (les oiseaux migrateur rapace chauve souris etc) sont néfaste pour eux .et sur l homme a long terme Merci de tenir compte de notre désaccord Mr beurivé jean pierre et Mme beurivé yvette

Contribution n°32 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 12 octobre 2023 à 13h00

Contre ce projet!

Saturation des paysages du Vals de Saintonge : tout est concentré chez nous!
Désastre pour l'écologie (tonnes de bétons enfouis...) et pour la faune...

Contribution n°33 (Email)

Proposée par anonyme
(dacosta.societe@gmail.com)
Déposée le jeudi 12 octobre 2023 à 10h22

Objet :


énergie renouvelable qui ne dépend pas des énergies fossiles, ne rejette pas de déchets toxiques ou radioactifs. Son émission de gaz à effets de serre est très faible. C'est une énergie locale avec de nombreuses retombées économiques pour le territoire. Énergie compétitive sur le marché de l'électricité. Permet d'assurer l'indépendance énergétique du pays et lutter contre le changement climatique. Facile à monter et à démonter.

Contribution n°34 (Web)

Proposée par Sallic Aude

(aude.sallic@wanadoo.fr)

Déposée le jeudi 12 octobre 2023 à 16h33

Adresse postale : 

AVIS DEFAVORABLE

Au moment où je rédige ma contribution, ce jeudi 12 octobre 2023 à 13h solaire, la France émet 43g d'équivalent CO2 par kWh produit (contre 499g pour l'Allemagne soit 11,5 fois plus) et notre électricité est issue à 94% de sources d'énergie bas carbone (53% pour l'Allemagne) dont 28 % de renouvelables (50% pour l'Allemagne).

Moyenne des émissions sur le mois de septembre 2023 :

France : 40g Allemagne : 487g (plus de 11 fois plus que la France alors que l'Allemagne ne compte que 15 millions d'habitants de plus)

Cherchez l'erreur...

Et l'on nous assène dans les medias que la France est en retard sur l'Allemagne et qu'elle est le mauvais élève de l'Europe.

Seules la Suède, la Finlande et le sud de la Norvège font mieux.

Si malgré tout, l'on souhaite persister dans cette hérésie extrêmement lucrative pour des entreprises privées et dont le coût financier est supporté par nos impôts, alors entendez au moins cet argument : Arrêtez de sacrifier notre territoire des Vals de Saintonge dont la contribution à l'implantation de centrales éoliennes a très largement dépassé celle des zones que l'on protège pour de plus privilégiés.

Le seuil de la saturation est franchi depuis longtemps et les habitants des Vals de Saintonge se sentent totalement floués.

Monsieur le commissaire enquêteur,

J'élève ma voix **contre** ce projet d'installation d'une source d'énergie intermittente et aléatoire à Saint Pardoult. Le taux de rendement d'une éolienne en Nouvelle Aquitaine, n'étant que de 20,1%, taux le plus bas de France

Ces installations nécessitent une énergie carbonée complémentaire pour pallier l'intermittence de sa production.

Une (1) éolienne c'est :

- Environ 2000 m² de surface de béton
- Environ 15000m² de terre artificialisée par défrichage et voies d'accès
- 90 tonnes de composites, essentiellement du carbone (non recyclable)
- 2,8 tonnes de terres rares et 97% des réserves de terres rares sont en Chine
- 400 litres d'huile
- 300 tonnes d'acier qu'il faut produire avec du fer et du carbone.
- 1500 à 3000 tonnes de béton et de fer pour son socle
- 5 à 10 Km de raccordement en fil de cuivre

Le parc actuel en France nécessite 10 000 Km de raccords représentant des milliers de tonnes de cuivre dont la production est extrêmement polluante.

Leur construction est fortement subventionnée. Les 32 milliards de subvention à l'éolien sont payés par le contribuable.

Lorsque les éoliennes arriveront en fin de vie, dans 20/25 ans le démantèlement sera théoriquement à la charge de l'exploitant mais le propriétaire foncier sera tenu pour responsable et devra assurer le prix du démantèlement, de l'ordre de 300 000 Euros. (A cette époque, les promoteurs auront probablement disparu). On va vers une bombe à retardement financière.

Le prix élevé du démantèlement peut pousser les promoteurs à remplacer les éoliennes obsolètes par de nouvelles, plus hautes, plus puissantes et plus nuisibles (repowering).

En Californie, rouillent 14 000 éoliennes abandonnées. A l'issue du bail emphytéotique consenti au promoteur, c'est le propriétaire de la parcelle qui est le responsable, la propriété de l'engin lui revenant automatiquement.

L'impact sur l'habitat de la faune est un désastre écologique. C'est un désastre pour les oiseaux et les chiroptères. Le droit de l'environnement prime sur celui de l'énergie

TOUS les projets éoliens entrent dans le cadre d'une demande de dérogation « Espèces protégées ».

TOUS les parcs qui n'ont pas fait cette demande sont hors la loi.

L'impact des éoliennes sur la santé est bien connu aujourd'hui : Bruit, infrasons, signalétique nocturne, sources de stress, acouphènes, insomnies.

Leurs impacts, environnemental et humain sont importants

Elles concourent à la destruction de nos paysages, fruits du travail séculaire des agriculteurs.

Changent les paysages par leur hauteur toujours croissante, dévalorisent l'habitat résidentiel, ont un effet repoussoir sur le tourisme.

En conclusion :

Un entêtement coupable prépare un scandale en héritage.

L'énergie éolienne est faussement écologique :

- Elle ne réduit pas les émissions de CO2 en France
- Elle menace la biodiversité
- Elle rompt l'harmonie des paysages
- Elle menace la vie animale

Pour toutes ces raisons, Monsieur le commissaire enquêteur, j'émet un **avis très défavorable** à l'installation de nouvelles éoliennes à Saint Pardoult vallée des vignes.

Cordialement

Cécile SAUNIER-DELHAYE

Propriétaire au Grand Breuil (Commune de Saint Pierre de l'Isle) et à Saint Pardoult.

Contribution n°37 (Web)

Proposée par Plasseraud-Morin
(chateaudemornay17@gmail.com)
Déposée le vendredi 13 octobre 2023 à 01h34

AVIS DEFAVORABLE :

Aux vues du nombre excessif, et même abusif, d'éoliennes que nous subissons dans nos campagnes, le débat n'est même plus de savoir si nous sommes pour ou contre ces usines (car ce ne sont pas des « parcs ») à ciel ouvert mais jusqu'à quel point nous allons assister, impuissants, à l'appauvrissement de nos villages des Vals de Saintonge ?

Habitante de St Pierre de l'Isle, je suis maman d'enfants à qui je transmet l'amour et le respect de l'environnement (faune et flore), de la citoyenneté, du patrimoine (naturel et historique)...

Comme de nombreux acteurs locaux, j'œuvre quotidiennement et sans compter à la préservation de Monument Historique inscrit (en respectant les exigences des bâtiments de France), au développement du tourisme local, de l'emploi (dans une Zone dite de Revitalisation Rurale), à la valorisation des trésors de Saintonge (que je vous invite à découvrir)...je suis outrée et attristée, d'assister impuissante à cet acharnement polluant et appauvrissant nos terres, nos oiseaux, notre immobilier, nos paysages...et notre avenir.

Comme tous ceux qui aiment ce territoire et qui ne se laisseraient pas acheter, je m'oppose évidemment fermement à cette destruction massive de notre territoire et partage ici mon AVIS TRES DEFAVORABLE au projet d'implantation d'éoliennes à St Pardoult , La Jarrie-Audouin et dans tous les autres villages des Vals de Saintonge.

Quel manque de respect ce serait que d'accepter ce(s) projet(s) supplémentaire(s) :

Vous rendez-vous compte de cette injustice et de cet acharnement ? :

Notre territoire sacrifié des Vals de Saintonge supporte déjà 24% des éoliennes de la Nouvelle-Aquitaine alors que les Vals de Saintonge n'en représentent même pas 2% de sa superficie...et que la Nouvelle Aquitaine a largement fait sa part !!!

Nos élus ont cru bien faire en acceptant les 1ers projets...mais ils sont aujourd'hui nombreux à réaliser le piège dans lequel ils se sont engouffrés, à chercher comment s'en sortir pour respecter leurs villages et leurs électeurs.

Nous sommes de plus en plus inquiets de voir tant d'oiseaux et de chauve-souris (espèces soit-disant protégées) disparaître, nos maisons perdre de leur valeur, nos paysages se défigurer, nos élus perdre pied devant ce que certains reconnaissent comme une anarchie autorisée.

Certains élus et propriétaires terriens cèdent encore sous la pression et les promesses alléchantes des promoteurs éoliens...qui omettent de leur expliquer qu'à la fin de vie de « leurs » éoliennes (qui diminuent nos richesses et augmentent nos factures) ils pourront soit en installer des + hautes, soit déposer le bilan et laisser le propriétaire du terrain supporter le coût du démantèlement de leurs usines hors service.

Il est à noter que ceux qui finissent par accepter de louer leur terrain (parce que les promoteurs éoliens ont de bonnes raisons de ne pas les acheter, ils ne sont pas fous !) n'ont pas conscience qu'ils n'auront pas les moyens (eux ou leurs enfants), dans 20 ans, de prendre en charge le coût exorbitant du démantèlement qui coûtera plus cher que leurs loyers cumulés !

Sans oublier que, accepter ce projet serait un intolérable manque de respect des habitants qui se sont déjà mobilisés en masse en 2021 contre celui de La Jarrie-Audouin (5 kms de St Pardoult, vue la hauteur des éoliennes c'est la porte à côté), que le commissaire-enquêteur et le préfet de l'époque avaient entendu et pris en compte notre désarroi en donnant un avis défavorable.

Ne pas fermer la porte à tous les énièmes projets éoliens sur notre territoire que les promoteurs appellent déjà « le bassin éolien » serait une provocation envers les habitants et acteurs locaux qui, jusqu'à présent, ne s'expriment que par des moyens légaux... mais jusqu'à quand ?

Que faudra t il faire pour faire entendre nos voix ? Créer une Z.A.D, débiter une grève de la faim, vandaliser les chantiers ?

Notre dernier espoir d'être enfin entendu et respecté est entre vos mains,

Merci de prendre une décision responsable, humaine et consciente de l'injustice que nous subissons.

C'est déjà trop, + serait intolérable

--

Sandra Plasseraud-Morin

1 document associé
contribution_37_Web_1.jpg

Nombres d'éoliennes par département
de la Nouvelle Aquitaine

Deux Sèvres
270

Charente Maritime
287
dont 182 en Vals de
Saintonge (68%)

Charente
222

Gironde
0

Pyrénées Atlantiques
0

Vienne
294

Creuse
54

Haute Vienne
132

Corrèze
6

Dordogne
6

Lot et Garonne
0

Landes
0

Contribution n°39 (Email)

Proposée par W.Gascoin
(william.gascoin@gmail.com)
Déposée le jeudi 12 octobre 2023 à 20h29

Projet éolien de la vallée des vignes à Saint Pardoult.

Objet : Projet éolien de la vallée des vignes à Saint Pardoult.

A l'attention de la commission d'enquête,
Madame ou Monsieur,

Dans le cadre de la charte d'environnement de 2005*approuvée et entérinée par la loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005 (JO du 2 mars 2005), et dont voici la définition des articles 1 et 7:

Article 1er. -

Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Article 7. -

Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement ;

Je vous prie de bien vouloir prendre en compte ma contribution à cette enquête publique, et je tiens à vous faire part dès à présent de mon opposition à ce projet éolien pour les raisons qui s'ensuivent.

- Ce projet est situé dans un endroit plus qu'inopportun du fait de sa proximité avec la vallée de la Boutonne et ses affluents. La zone d'implantation prévue est au centre de plusieurs ZNIEFF et comporte de nombreux boisements et de réseaux de haies

- De ce fait, ce secteur est très prisé par les mammifères (dont les Chiroptères), mais également par l'avifaune, et les insectes.

D'ailleurs le porteur du projet le concède dans son R.N.T. Il note en effet la présence de 48 espèces d'oiseaux dont 31 sont protégées au niveau national. Ensuite de 20 espèces de chauves-souris, ce qui est considérable en rapport avec tous les projets éoliens que j'ai pu étudier. Dans l'aire d'étude immédiate ont été recensés Loutres et Visons, entre autres espèces...Bref, il va de soi que c'est un secteur très riche en biodiversité. Aussi, la sauvegarde de cette biodiversité doit passer avant les intérêts financiers des promoteurs et même avant le développement des énergies renouvelables.

- Ensuite, la Saintonge est déjà largement pourvue d'aérogénérateurs et ce projet ne me paraît pas être une raison impérative d'intérêt public majeur.

-Enfin ce projet, avec ces machines de 200m de hauteur, aurait un impact considérable sur les communes de La Jarrie Audouin, La Chapelle Bâton, Saint-Pardoult, etc ; et viendrait accentuer l'effet de saturation à côté de machines déjà existantes. Je note également qu'il y a près de 20 monuments historiques dans les aires d'étude immédiate et rapprochée et ce projet dévaloriserait grandement les paysages de la vallée.

Ainsi je persiste à penser que ce projet porterait une grave atteinte à l'environnement dans sa globalité. Aussi j'espère qu'il recevra un avis défavorable de votre part.

En vous remerciant de votre attention et de la prise en compte de ma contribution à cette enquête publique, je vous prie d'agréer, Madame ou Monsieur l'expression de mes salutations distinguées.

W.Gascoin

Contribution n°40 (Email)

Proposée par anonyme
(pontrobert@hotmail.fr)
Déposée le vendredi 13 octobre 2023 à 06h10

eoliennes

Objet : eoliennes

marre de tous ces gens qui viennent faire du fric sur nos communes, sachent que l'efficience et le temps de marche sont quasiment nuls

Contribution n°41 (Web)

Proposée par BRAYE

(dominique-braye@orange.fr)

Déposée le vendredi 13 octobre 2023 à 10h57

Adresse postale : [REDACTED]

Habitant à La Chapelle Baton à ANTEZANT LA CHAPELLE nous sommes déjà entourés par douze éoliennes pour la plupart implantées à moins de 1km de notre domicile et qui génèrent des nuisances insupportables , impactant gravement notre vie quotidienne :

- BRUIT incessant en cas de vents venant du Sud-Ouest ou de l'Est ,
- DEGRADATION totale des superbes PAYSAGES et de la VUE que nous avons (jusqu'à 40km) et qui a été la principale raison de l'achat de notre résidence principale il y a 23 ans (année 2000) ,
- EFFET STROBOSCOPIQUE OBSEDANT du à la rotation des pales des éoliennes en cas de soleil et qui est présent dans toutes les pièces principales de notre domicile (salon-bibliothèque , salle à manger , chambres) ,
- ATTEINTE IMPORTANTE à LA VIE DES CHAUVES-SOURIS (pipistrelles) qui étaient très nombreuses dans les nombreuses dépendances de notre propriété et que l'on ne voit pratiquement plus aujourd'hui .

Toutes les personnes qui viennent régulièrement nous voir nous disent qu'ils ont jamais vu une telle concentration d'éoliennes en un même lieu !!

Notre territoire du Val de Saintonge a déjà très largement contribué et "payé sa part" au développement de l'éolien quand on le compare aux autres territoires du département de la Charente Maritime (il détient le record en la matière) et de la Région Nouvelle Aquitaine dont de nombreux départements n'ont à ce jour aucune implantation d'éolienne.

LES POUVOIRS PUBLICS AURAIENT-ILS DECIDE DE SACRIFIER LE VAL DE SAINTONGE parce qu'il est peuplé de "RURaux PROFONDS" pour préserver les autres territoires hébergeant des ménages PLUS AISES , qu'il faudrait MENAGER en ne leur imposant pas ces installations qu'ils ne veulent pas ??

Ces équipements sont INDISPENSABLES pour notre pays , mais ne peuvent être acceptés qu'à la condition que les habitants des lieux d'implantation soient persuadés que l'EQUITE et la JUSTICE prévalent dans ces décisions , CE QUI N'EST PAS LE CAS POUR LE VAL DE SAINTONGE !

Il est donc grand temps de ne plus SACRIFIER certains territoires pour en PRIVILEGIER d'autres si l'on veut éviter des réactions de rejet des populations cela n'étant que le respect de notre devise républicaine inscrite sur le fronton de toutes nos mairies de FRANCE .

J'émet donc UN AVIS TRES DEFAVORABLE à ce projet d'implantation d'éoliennes sur SAINT PARDOULT

Contribution n°42 (Web)

Proposée par METEYER ANNE

(dominique-braye@orange.fr)

Déposée le vendredi 13 octobre 2023 à 11h22

Adresse postale :

Habitant La Chapelle Baton à ANTEZANT LA CHAPELLE , je suis entourée de très nombreuses éoliennes dont certaines sont très proches de mon domicile (moins de 1000m) éoliennes qui génèrent de multiples et très importantes nuisances (bruit , effets très négatifs sur la faune avec disparition des pipistrelles , effet stroboscopique très gênant , atteinte très grave à la beauté des superbes paysages existantsetc) qui affectent profondément ma vie quotidienne.

La CONCENTRATION de ces éoliennes dans le VAL DE SAINTONGE qui en compte déjà beaucoup plus que tous les autres territoires du département de La Charente Maritime et de toute la région Nouvelle Aquitaine est la preuve D'UN PROFOND MEPRIS DES POUVOIRS PUBLICS pour ses habitants sacrifiés pour en ménager d'autres.

Devant un tel mépris et une telle injustice j'é mets donc UN AVIS DEFAVORABLE à ce projet.

Contribution n°43 (Web)

Proposée par Klein Philippe

(Philippe.klein@orange.fr)

Déposée le vendredi 13 octobre 2023 à 16h09

Adresse postale :

Je souhaite signaler mon avis très défavorable.

Pour tous les côtés défavorables environnementaux. Pollution visuelle, pollution des sols, destruction de la faune et la flore, dévalorisation des patrimoines immobiliers, investissements disproportionnées par rapport à la rentabilité, plus l'impact économique pour les exploitations viticoles

Je confirme mon avis très défavorable

Philippe Klein

Contribution n°44 (Web)

Proposée par Klein Philippe

(Philippe.klein@orange.fr)

Déposée le vendredi 13 octobre 2023 à 16h14

Adresse postale :

Je souhaite signaler mon avis très défavorable.

Pour tous les côtés défavorables environnementaux. Pollution visuelle, pollution des sols, destruction de la faune et la flore, dévalorisation des patrimoines immobiliers, investissements disproportionnées par rapport à la rentabilité, plus l'impact économique pour les exploitations viticoles

Je confirme mon avis très défavorable

Philippe Klein

Contribution n°45 (Web)

Proposée par augé gilles
(og.g@laposte.net)

Déposée le vendredi 13 octobre 2023 à 17h07

Adresse postale :

avis défavorable la commune esr déjà cernée par les éoliennes, il faut une mesure en tout

Contribution n°46 (Web)

Proposée par Rouard alexandra
(alexrouard@hotmail.com)

Déposée le vendredi 13 octobre 2023 à 22h02

Adresse postale :

Deux géants de fer supplémentaire, c'est non. Cette zone géographique est déjà saturée, restera t du vent pour 2 éoliennes en plus,? Je ne sais s'il faut invoquer l'artificialisation des sols agricoles par les massifs béton et les voies de services dans une région nourricière , l'imperméabilisation des sols dans une région qui subit des restrictions d'eau l'été et des inondations l'hiver, la défiguration du paysage, les risque pour la faune avicole qui navigue dans un « terrain de mine », les risque sanitaires électromagnétiques pour l'élevage et les humains. Les raisons de précaution sont nombreuses pour cessez ces implantations qui sont devenus industrielles par leur nombre dans une zone pourtant qualifiée d'agricole protégée dans le droit des sols.

Contribution n°47 (Web)

Proposée par RECEVEUR Claude

(cl.receveur@laposte.net)

Déposée le samedi 14 octobre 2023 à 07h24

Adresse postale : ████████████████████

Madame, Monsieur les membres de la commission d'enquêtes,

Dans le dossier présenté, il est un risque très faiblement pris en compte et par conséquent sans mesure préventive.

C'est celui-ci des cyberattaques.

En effet, on trouve le sujet seulement abordé en page 128 de "6. Etude de dangers et RNT_VDV", alors qu'il est beaucoup plus important comme vous pourrez le constater dans le document joint.

Vous pourrez également trouver une évaluation élevée de ce risque dans l'article :

<https://www.zonebourse.com/cours/devise/US-DOLLAR-RUSSIAN-ROUBLE--2370597/actualite/Cyberattaques-contre-les-energies-renouvelables-Le-secteur-europeen-de-l-electricite-dans-le-c-44118179/>

C'est la raison pour laquelle j'émet un avis très défavorable au projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes composé de trois éoliennes et deux postes de livraison à SAINT-PARDOULT.

Cordialement.

Claude Receveur.

1 document associé

contribution_47_Web_1.pdf

Souveraineté nationale et cyberattaques

Aux membres de la Commission d'enquête,

Un autre argument pour donner un avis défavorable à ce projet est apparu avec la déclaration de guerre en UKRAINE : des éoliennes ont été touchées par une cyberattaque satellite, notamment en ALLEMAGNE, en BELGIQUE et en FRANCE.

Ces faits sont référencés sur le site de l'ARIA (DGPR – SRT – BARPI), la référence du retour d'expérience sur accidents technologiques de l'Etat :

- N° 58778 - 24/02/2022 - FRANCE - 62 - COUPELLE-VIEILLE

« Une cyberattaque du satellite de liaison entre le pilotage à distance et le système SCADA (Supervisory Control and Data Acquisition) des éoliennes entraîne la perte de surveillance et de contrôle à distance du parc éolien. »

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58778/>

N° 58714 - 24/02/2022 - FRANCE - - NC (= non communiqué)

« Plus d'une cinquantaine de parcs éoliens français et d'autres en Europe sont touchés par une cyberattaque, affectant 30 000 éoliennes. Il s'agit de la perte de communication du pilotage à distance avec le système SCADA (Supervisory Control and Data Acquisition) des éoliennes. »

« Un mois après l'incident, tous les parcs ont retrouvé la communication à distance. »

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58714/>

N° 58868 - 01/04/2022 - FRANCE - 14 - ONDEFONTAINE Panne informatique dans un parc éolien :

« Vers 11h30, une perte de monitoring des éoliennes par le constructeur en charge de leur maintenance se produit sur un parc éolien. »

« Il s'agit d'une cyberattaque. »

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58868/>

Des cyberattaques sont relayées par la presse :

- **Le Figaro du 2 mars 2022 : « 6000 éoliennes allemandes touchées par une cyberattaque russe »**

« Quelque 6000 de ces installations ne répondent plus au pilotage à distance. Techniquement, elles fonctionnent en mode automatique, mais il n'est plus possible de les diriger à distance. Or, cette manœuvre s'avère indispensable en cas de vent supérieur à 80 km/h. La situation est d'autant plus dommageable qu'après presque une semaine, les experts mobilisés sur le sujet ne sont pas parvenus à redémarrer à distance les modems affectés. La seule solution serait de les remplacer. Or, les stocks manquent, en raison de la pénurie de semi-conducteurs, notamment. »

<https://www.lefigaro.fr/secteur/high-tech/6000-eoliennes-allemandes-touchees-par-une-cyberattaque-russe-20220302>

- **Le Monde de l'informatique du 4 avril 2022 : « Le fabricant d'éoliennes NORDEX paralysé après une cyberattaque ».**

« L'étendue exacte de cette cyberattaque n'a pas été divulguée mais Nordex indique que les clients et les employés peuvent être impactés par l'arrêt de ses systèmes informatiques. Cet incident

intervient après que, le 24 février 2022, la surveillance à distance et le contrôle de 5 800 turbines d'éoliennes d'un autre fabricant allemand Enercon (11Gw de puissance cumulée), a été perturbée par une panne de satellite causée par une attaque par déni de service en provenance, a priori, de Russie. »

<https://www.lemondeinformatique.fr/actualites/lire-le-fabricant-d-eoliennes-nordexparalyse-apres-une-cyberattaque-86340.html>

- Le Siècle digital du 27 avril 2022 : « Les éoliennes allemandes, nouvelles cibles des pirates russes ? »

« Trois entreprises ont été touchées depuis le début du conflit en Ukraine, le 24 février, selon un décompte du Wall Street Journal. Enercon GmbH, spécialisée dans la fabrication de turbine et l'un des grands acteurs mondiaux de l'éolien, a été le premier visé. La commande de 5 800 éoliennes a été mise hors service dès les premières heures du conflit. »

« Les deux autres sociétés touchées par des cyberattaques ont, cette fois, été directement visées. Nordex, fabricant de turbines, et Windtechnik, société de maintenance, ont été toutes les deux victimes d'un rançongiciel le 31 mars et le 12 avril. Les deux ont dû couper leurs systèmes informatiques, dans le cas de WindTechnik le système de télécommande de 2 000 éoliennes a été coupé pendant un ou deux jours. »

<https://siecledigital.fr/2022/04/27/les-eoliennes-allemandes-nouvelles-cibles-des-pirates-russes/>

- SEKURIGI – la sécurité informatique du 19 mai 2002 : « Un fabricant d'éoliennes, cible d'une cyberattaque ».

« Au début du mois de mars, l'industrie énergétique allemande a été touchée par une cyberattaque russe de grande envergure. Dans les faits, 6000 éoliennes du fabricant d'éoliennes NORDEX ont subi une nouvelle attaque. »

« Nordex n'a pas divulgué l'étendue de l'attaque. Par contre, on a pu constater que bon nombre de produits de la firme ont connu des perturbations depuis qu'elle a affecté les éoliennes. Par ailleurs, l'arrêt de nombreux systèmes informatiques pour limiter la propagation de l'attaque s'est répercuté au niveau des clients et des employés. La fermeture des systèmes informatiques a aussi affecté les actionnaires de la société allemande NORDEX. Selon les responsables de NORDEX, il faudra des semaines pour rétablir la connexion et que les systèmes soient à nouveau opérationnels. De nouvelles informations seront apportées très prochainement, selon les responsables du fabricant d'éoliennes allemand, en fonction de l'avancement des travaux menés par l'équipe de réponse mise en place. »

« **Le secteur énergétique a un enjeu géostratégique majeur pour de nombreux pays.** Dans le contexte de la guerre en Ukraine, l'industrie énergétique est une cible préférentielle dans cette confrontation. Avec la digitalisation et les connexions inter-réseaux, **ce secteur est devenu vulnérable aux cyberattaques.** Innovant sans cesse leurs approches, les cyberpirates ont recours à des méthodes de plus en plus élaborées pour perpétrer leurs attaques et causer le maximum de dégâts. »

<https://www.sekurigi.com/2022/05/un-fabricant-deoliennes-cible-dune-cyberattaque/>

Ces risques graves sont d'importance pour qu'un avis très défavorable s'impose.

Contribution n°48 (Web)

Proposée par collège des usagers de l'aérodrome de Saint-Jean-d'Angély/Essouvert

(aeroclub.angerien@orange.fr)

Déposée le samedi 14 octobre 2023 à 11h13

Adresse postale : [REDACTED]

AVIS TOTALEMENT DEFAVORABLE

Les membres des trois associations des usagers de l'aérodrome de Saint Jean d'Angély (Aéro-Club Angérien, ASAVB, les Ailes Angériennes), s'opposent depuis 5 ans à tout nouveau projet d'implantation d'éoliennes dans un rayon de 15km, autour de l'aérodrome.

L'aérodrome de Saint Jean d'Angély a vu le jour en 1937 grâce à des passionnés de l'aviation. Par un effort de longue haleine, les générations successives ont su maintenir et développer l'activité aéronautique et ont contribué à la formation d'élèves pilotes et de jeunes collégiens et lycéens, notamment via la formation au Brevet d'Initiation Aéronautique qui leur est dispensée.

Sa piste de 850m et son accessibilité ont permis son ouverture à la circulation aérienne publique et il est utilisé par les hélicoptères de la Sécurité Civile pour les évacuations sanitaires (ce qui concerne chaque citoyen), les militaires de l'armée de l'air pour des exercices quotidiens d'entraînement des élèves pilotes de la base de Cognac mais aussi, par tout pilote d'où qu'il vienne.

Depuis quelques années, de nombreuses implantations d'éoliennes ont vu le jour dans les Vals de Saintonge où l'on en dénombre déjà 120 en fonctionnement.

D'autres projets sont également en cours de procédure ou déjà autorisés.

Cette situation est devenue extrêmement préoccupante pour l'activité aérienne.

Les éoliennes constituent en effet des obstacles et provoquent des turbulences.

Jusqu'à-là, chaque projet a été considéré individuellement par l'Aviation Civile et l'Armée, mais en tant qu'usagers, nous savons que c'est dans son ensemble qu'il faut apprécier la situation et nous constatons une réelle saturation.

La proximité des aérogénérateurs avec l'aérodrome amplifie ces dangers dans les procédures d'intégration, d'approche ou de décollage, les avions étant au cours de ces phases plus près du sol, à plus faible vitesse et donc plus vulnérables.

Mais le danger est également grandissant, même en dehors de ces phases, lors des entraînements aux interruptions volontaires de vols ou aux pannes en campagne simulées. Et qu'advient-il en cas de panne réelle, comme ce fut le cas cette année pour un Grob militaire qui s'est écrasé à l'endroit-même où un autre projet est en cours de procédure et dont les pilotes n'auraient sans doute pas pu en réchapper s'ils avaient dû déployer leurs parachutes au milieu de mâts et de pales tournantes.

L'on sait par ailleurs que les demandes de « repowering » avec des éoliennes encore plus hautes que celles déjà implantées ont démarré.

Le terrain de Saint Jean d'Angély se trouve progressivement encerclé d'aérogénérateurs de plus en plus nombreux et de plus en plus grands. Son accès en cas de visibilité réduite ou de plafond bas, le croisement d'aéronefs au départ ou à l'arrivée deviennent extrêmement problématiques, au point que la Sécurité Civile s'en inquiète également.

Enfin, si la région de Saint Jean d'Angély veut rester attractive sur le plan touristique (patrimoine historique, bio diversité de la vallée de la Boutonne, développement d'une station thermale...), l'aérodrome représente un atout puisqu'il constitue un moyen d'accès supplémentaire pour une région qui se veut en plein essor.

Il permet entre autre à des visiteurs extérieurs (et aux futurs curistes), d'y accéder par les airs, mais aussi aux habitants comme aux touristes de survoler et de découvrir la région en ULM ou en avion.

Qu'en sera-t-il si celle-ci se trouve totalement défigurée? Quel attrait cela présentera-t-il encore?

Pourquoi cette politique d'hyper concentration des éoliennes dans le seul secteur nord-est de la Charente Maritime? Le vent souffle également sur tout le département.

Si tant est que cette source d'énergie soit adaptée à la situation de la France dont la production électrique est déjà très largement décarbonée, pourquoi les projets ne sont-ils pas répartis sur l'ensemble du territoire plutôt que de saturer totalement un secteur géographique?

Nous redoutons que cette prolifération d'aérogénérateurs n'enclave définitivement l'aérodrome et remette en cause sa pérennité.

Nous sommes donc très défavorables à tout projet d'édification de nouvelles éoliennes sur les communes des Vals de Saintonge.

Cf Note du 13 juillet 2022 (TREA2211524N) relative au traitement des projets éoliens par les services de l'aviation civile page 13:

5.1.3. Accessibilité des aérodromes dans des conditions de vol à vue

Ce paragraphe ne s'applique pas aux aérodromes à usage privé.

L'AACTC s'assure que le projet éolien ne remet pas en cause l'accessibilité des aérodromes pour les aéronefs évoluant selon les règles de vol à vue.

En effet, l'accessibilité pour ces aéronefs peut être compromise en cas de conditions météorologiques dégradées, en particulier lorsque le plafond est bas, si l'aérodrome se retrouve à proximité de trop nombreux parcs éoliens qui individuellement ne poseraient pourtant pas de problèmes de sécurité.

Il convient de s'assurer que les parcs éoliens implantés aux alentours d'un aérodrome, typiquement entre 5 et 15 km de son point de référence, ménagent un nombre suffisant de trajectoires aux aéronefs évoluant selon les règles de vol à vue afin qu'ils puissent, dans des conditions de sécurité satisfaisantes :

1. à l'arrivée, rejoindre et intégrer le circuit d'aérodrome en début de la branche de vent arrière ; et

2. au départ, quitter la circulation d'aérodrome en toute sécurité.

À cette fin, le regroupement des aérogénérateurs est privilégié et un espacement suffisamment large est maintenu entre les parcs éoliens situés à proximité des accès à la circulation d'aérodrome, afin de permettre aux aéronefs de se croiser lorsque cela se révèle nécessaire, ou d'opérer un demitour le cas échéant. À titre indicatif, un couloir de largeur supérieure ou égale à 3 000 mètres peut

être considéré comme acceptable. L'AACTC peut adapter cette largeur en fonction de l'environnement aéronautique et géographique de l'aérodrome.

Indépendamment des éléments mentionnés ci-dessus, l'AACTC peut pour rendre son avis tenir compte, si elle le juge pertinent, de toute étude réalisée par des sociétés spécialisées pour le compte du requérant.

L'AACTC peut consulter ses pilotes inspecteurs ou des pilotes instructeurs d'aéro-clubs basés pour obtenir à titre indicatif leur avis sur l'acceptabilité du projet éolien au regard du contexte aéronautique applicable à l'aérodrome considéré.

Contribution n°49 (Web)

Proposée par Jonathan
(joebertin@gmail.com)

Déposée le samedi 14 octobre 2023 à 16h05

Adresse postale : [REDACTED]

Je suis défavorable à l'implantation d'éoliennes supplémentaires sur le territoire de la Charente-Maritime.

Ma famille y est installée et l'émergence de plus en plus d'éoliennes qui plus est de plus en plus grandes et visibles pollue le paysage de la région.

Ma mère et mon beau-père ont travaillé dur pour rénover une maison vielle de 150 ans à proximité de Saint-Pardoult.

Non seulement le préjudice impacte leur cadre de vie, mais menace dangereusement la valeur de leur bien.

Je suis d'ailleurs très surpris de constater une telle concentration de ces éoliennes sur le territoire charentais, bien plus importante que n'importe où ailleurs dans le reste du pays.

Contribution n°50 (Web)

Proposée par Roth Pascal
(pascal.roth17@outlook.fr)

Déposée le dimanche 15 octobre 2023 à 10h01

AVIS TRÈS DÉFAVORABLE : L'éolien est une illusion donnée aux élus et aux citoyens par des promoteurs qui se rémunèrent avec les subventions françaises et sur le dos des consommateurs en envahissant notre territoire. C'est un non-sens pour le bilan CO² français car pour compenser le besoin lorsque les éoliennes ne tournent, il faut produire ou importer de l'électricité fossile générant un bilan CO² très défavorable.

La mise en place d'éoliennes détruit l'environnement avec l'installation de larges plateformes en béton pour soutenir d'énormes mats en acier et la mise en place de générateurs surdimensionnés par rapport à la récupération d'énergie récupérée avec des pales en matériaux composites non recyclables. Les promoteurs qui poussent l'installation ne seront plus présents lorsqu'il faudra démanteler ces structures, qui restera en fin de compte à la charge (monstrueuse pour enlever la plateforme béton, le mats, le moteur et ses composants, les pales en composite...) du propriétaire du terrain alors qu'il n'aura jamais touché le bénéfice généré par ces structures.

Le seuil de la saturation créé par la détérioration des paysages naturels par la montée d'une multitude d'éoliennes sur notre territoire est dépassé et les habitants des territoires où s'érigent ces éoliennes de tous les côtés sont trompés sur cette duperie industrielle.

Contribution n°51 (Web)

Proposée par Alain MARCHESSEAU

Déposée le dimanche 15 octobre 2023 à 11h06

Ce territoire est fortement impacté par l'installation d'éoliennes.

Combien de fois celles-ci restent immobilisées par manque de vent.

En survolant pendant des années les champs d'éoliennes en Europe qui restent inactives alors que nos médias et politiques nous déclarent les bienfaits de ce type de production.

En augmentant le nombre de ces éoliennes la production annuelle sera peut-être au rendez-vous au détriment de nos paysages , de nos terroirs.

Je n'évoquerai pas toutes les raisons car trop nombreuses qui m'incitent à donner un avis très défavorable à ces installations.

Contribution n°52 (Web)

Proposée par Comité départemental aéronautique 17

Déposée le dimanche 15 octobre 2023 à 11h33

L'installation d'éoliennes sur nos territoires de manière incontrôlée entraînent à termes des risques d'incidents et accidents pour la pratique de notre activité sportive.

Le département a cette particularité d'avoir de nombreux aérodromes répartis du nord au sud.

Ces aérodromes sont des lieux où la nature reste préservée, liens forts avec la population ils permettent aux populations locales de découvrir cette activité et pour certains de franchir le pas pour finir un jour pilotes professionnels.

L'abandon de ces terrains ou les contraintes liées à l'implantation d'éoliennes impacteront l'accès à cette activité.

N'oublions pas que la France détient ce patrimoine national et international qu'est l'aéronautique.

Respectons le.

A ce titre nous déposons un avis très défavorable à ces installations.

Contribution n°53 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 15 octobre 2023 à 13h17

Avis très défavorable !

Contribution n°54 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 15 octobre 2023 à 14h25

ACCROISSEMENT DU PARC ÉOLIEN DE SAINT-PARDOULT
A l'attention de Mr le Commissaire Enquêteur

Sans toutefois sous-estimer l'importance de l'éolien comme alternative aux énergies fossiles, je dénonce ici formellement la concentration d'aérogénérateurs sur un territoire donné, à savoir le pays des Vals de Saintonge qui en est déjà largement pourvu (182 éoliennes à ce jour pour un total de 287 dans l'ensemble de la Charente-Maritime). Je ne m'explique pas cet acharnement à saturer le nord est du département d'une forêt de mâts blancs toujours de plus en plus hauts que nous apercevons quotidiennement au milieu des champs, près des routes et, par un effet d'optique, pratiquement au bout de nos jardins, tout en gardant à l'esprit que les éoliennes sont source de dommages collatéraux irréversibles : pollutions visuelle et sonore dénoncées par l'ensemble des riverains, appauvrissement des sols, danger pour la faune et la flore locales, dévaluation du patrimoine immobilier, perte d'attractivité dans un territoire notoirement deshérité qui s'appuie beaucoup sur le tourisme rural.....

De plus l'éolien est considéré comme une énergie intermittente qui dépend de la puissance du vent, par conséquent la quantité d'électricité produite ne peut jamais être à la hauteur des besoins requis. Pourquoi ne pas investiguer davantage sur d'autres moyens de production d'énergie décarbonée (biomasse, hydraulique..)

En conclusion je dirais que j'émetts UN AVIS DEFAVORABLE à l'accroissement du parc éolien de Saint-Pardoult.

PROJET EOLIEN DE LA VALLEE DES VIGNES (Commune Saint Pardoult) – réf 4651

Le 06/10/2023

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Messieurs les propriétaires des terrain concernés,

Mon avis est TRES DEFAVORABLE à ce projet !

Depuis des générations nos anciens ont façonné cette région, ces paysages, ils ont construit des églises et des châteaux qui nous ont apportés le charme et la douceur de ce pays.

Oseriez-vous taguer ou lacérer le tableau d'un grand maître ?... NON, bien sûr... alors pourquoi massacrer cette œuvre d'art qui est notre paysage ? Ceci pour une poignée d'euros !!

Je suis né ici et je sais que nos communes sont pauvres mais ne tombez pas dans le piège. Chaque aérogénérateur de cette nature coûte environ 3 millions d'euros subventionnés, multipliez par le nombre d'éoliennes et imaginez les investissements que nous pourrions réaliser dans notre région : rénovation des bâtiments – isolation – assainissement – gestion de l'eau - aide aux entreprises- énergie nouvelle non destructrice de l'environnement ...

En plus de ce déni de démocratie, ce type d'énergie éolienne est une énergie intermittente qui imposera toujours l'existence de centrales. **ALORS ARRETONS CE GASPILLAGE DE FONDS PUBLICS** et ces problèmes sanitaires. Nous avons déjà connu le scandale du tabac, du sang contaminé, de l'amiante... Nous aurons des comptes à rendre à nos enfants et : **NOUS NE POURRONS PAS DIRE QUE NOUS NE SAVIONS PAS.** Pensez aux générations futures.

ARRETEZ DE NOUS PRENDRE POUR DES CITOYENS DE DEUXIEME ZONE.

Les profits énormes des promoteurs sont privés et subventionnés. Nous payerons tous "la casse" !!
"FAITES PAYER LES PAUVRES, ILS SONT PLUS NOMBREUX."

Ces installations seront un échec ruineux écologiquement, politiquement et économiquement.

Messieurs, dites comme moi **NON.**

Cordialement,

Pierre Saunier

e-mail : pierrecharles.saunier@gmail.com

Contribution n°56 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 15 octobre 2023 à 18h39

AVIS TRES DEFAVORABLE

Je suis sidéré de constater à quelle vitesse le territoire des Vals de Saintonge a été envahi par les éoliennes qui impactent considérablement le charme de ses paysages et de ses magnifiques monuments. J'en suis révolté, d'autant plus que j'ai le sentiment que l'on trompe les français sur leur utilité et leur efficacité. Lorsque l'on sait que plus on déploie d'éolien qui produit de l'électricité non stockable et intermittente, plus il faut compenser les périodes où elles ne produisent pas du gaz en France, voire du charbon en Allemagne (dont on dit qu'elle est à la pointe des ENR), augmentant ainsi considérablement les émissions de CO2 alors que la France est déjà dans ce domaine extrêmement vertueuse. On l'a compris, certains profitent bien de notre crédulité... Et ces paysages aujourd'hui déjà saturés d'éoliennes de plus en plus hautes et nombreuses, seront défigurés pour très longtemps.

Certains jours, comme ce fut le cas sur toute la France très récemment, j'ai pu constater sur le site Eco2mix, des productions électriques éoliennes de l'ordre de quelques %. Acceptera-t-on de ne plus recharger nos téléphones portables ou nos voitures électriques, de ne pouvoir allumer notre poste de télévision ou notre ordinateur ou que le chirurgien soit obligé de s'interrompre en pleine opération,... si l'objectif est de se passer des énergies fossiles?

Contribution n°57 (Email)

Proposée par Bled Guillaume
(guillaume.bled@orange.fr)
Déposée le samedi 14 octobre 2023 à 08h24

non au projet éolien

Objet : non au projet éolien

Bonjour,

Il ne faut plus autoriser la construction de parc éolien en France .Non au parc éolien dont vous avez la charge de tenir une prétendue enquête publique .

Vous êtes en train d organiser le mitage généralisé de notre pays .Avez vous au moins consulté les graphiques d RTE ? vous constaterez qu il y a un facteur 8 entre la production installé "valeur purement théorique" et la production effectivement délivré au réseau . Je traduis , les véroliennes produisent 8 fois moins que la puissance installé .Et les promoteurs , l adem , et le gouvernement confondent délibérément ces deux valeurs .

Alors je n aimerais pas être a votre place .Ce que vous faites est honteux .Plantez des arbres ! pas des véroliennes .

Mr Bled Guillaume , pour la Nature .

Contribution n°58 (Email)

Proposée par anonyme
(videcarpette@gmail.com)
Déposée le samedi 14 octobre 2023 à 09h18

Avis totalement défavorable au projet

Objet : Avis totalement défavorable au projet

Avis totalement défavorable au projet,

Hâte à cette mascarade écologique qui ne fait qu'aggraver la situation
sanitaire, économique et écologique comme aujourd'hui tous les politiciens
ne peuvent plus nier !

Contribution n°59 (Email)

Proposée par Philippe Rater
(philipperater@hotmail.com)
Déposée le samedi 14 octobre 2023 à 14h50

Arrêtez le saccage

Objet : Arrêtez le saccage

Je suis radicalement contre cette nouvelle implantation. Dans notre région (pourquoi une telle surcharge éolienne et pas ailleurs ?), le paysage est saturé de mats et on subit tous les jours les nuisances sonores de ce soi disant progrès qui brouille les gens et dégrade le bien vivre ensemble en étant de surcroît anti-démocratique dans son processus. Trop c'est trop. Philippe Rater (Courant, 17330).

Contribution n°60 (Email)

Proposée par Samuel Bernardeau
(sambernardeau@orange.fr)
Déposée le dimanche 15 octobre 2023 à 09h57

avis défavorable

Objet : avis défavorable

Bonjour,

Je vous fais part de mon avis défavorable pour ce projet éolien de Saint Pardoult. Même 3 éoliennes de plus, c'est TROP, notre secteur des Vals de Saintonge est totalement défiguré autour de Saint Jean d'Angely, notre campagne est saturée !

Pollution visuelle, sonore, pour une production limitée d'électricité.
Je vous remercie de prendre en compte cet avis.

Bien cordialement,

Samuel Bernardeau (Puy-du-Lac)

Contribution n°61 (Email)

Proposée par J Claude PLU
(jeanclaude.plu@hotmail.fr)
Déposée le dimanche 15 octobre 2023 à 17h52

Projet parc éolien St Pardoult

Objet : Projet parc éolien St Pardoult

Bonjour,

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Par ce message je vous informe de ma ferme opposition à cet énième projet éolien dans notre Belle France et ce pour de multiples raisons trop longues ici à évoquer...
Nous sommes à saturation et les ruraux de la France entière n'en peuvent plus de ces forêts d'arbres à branches métalliques....
Bien à vous

J Claude PLU. Maire de BOIRY Ste Rictude (62)

Envoyé de mon iPad

Contribution n°62 (Web)

Proposée par De Haan Jeannet
(courieux87@gmail.com)
Déposée le lundi 16 octobre 2023 à 18h34

Les éoliennes à 500 mètres d'habitations est trôp près.
Les nuisances visuels et sonores et l'encerclement agressif des habitations est un mépris et sans respect pour les gens qui doivent vivre avec. Bientôt toute La Haute Vienne sera transformée en forêt d'éoliennes.
Je suis contre!

Contribution n°64 (Web)

Proposée par HOUY

(sandra.naslin@gmail.com)

Déposée le lundi 16 octobre 2023 à 18h54

Adresse postale :

AVIS DEFAVORABLE pour de nouvelles éoliennes en Vals de Saintonge.

EXPLICATIONS

1) Un cadre de vie au quotidien :

- Actuellement nous sommes à St Félix, nous sommes entouré d'éoliennes, un festival de lumières clignotantes digne d'un sapin de Noël la nuit, sans parler du bruit des pales lorsque le vent est au nord, et cela arrive tout le temps l'hiver. Le bruit fait même hurler notre chien. Nous avons acheté notre maison à Grand Breuil, commune de St Pierre de l'Isle, accolé à la Jarry Audouin et St Pardoux pour être loin de cela. Nous avons investi de l'argent pour les travaux, toujours en cours, nous avons un projet pour redynamiser le village et être au plus proche de la biodiversité que nous pouvons rencontrer dans notre campagne, et l'arrivée des éoliennes ne colle absolument pas.

2) Meurtre en bande organisé :

- Cette hiver nous avons eu plusieurs oiseaux venu trouver refuge sur notre terrain, dans nos arbres, et cet été ils venaient boire au point d'eau créé pour eux. Voici la liste des oiseaux observés sur notre terrain pour y trouver refuge :

- la tourterelle
- la tourterelle des bois
- le pigeon ramier
- le charronnier élégant
- le moineau
- la bergeronnette grise
- la huppe fasciée
- la mésange (charbonnière et bleue)
- l'hirondelle rustique
- la sitelle torchepot (oui oui ça existe)
- le rouge gorge
- le rouge queue
- le pinson des arbres
- le verdier

Sans oublier la chouette chevêche qui niche dans notre vieux marronnier et la chouette effraie qui est chez la voisine ou encore le bal des pipistrelles la nuit tombée. Beaucoup sont protégés et menacés. Sans oublier le chant des buses ou faucon crécelles quand il fait chaud.

Les éoliennes à proximité d'autant de bois seraient un catastrophe et NON il faut arrêter de dire que cela n'en tue pas plus que les voitures ou le train, les éoliennes viennent s'ajouter à la liste des cause et PIRE les cadavres ne sont pas retrouvés car hachés par les pales. C'est un meurtre prémédité et encouragé.

3) Un avenir pour nos enfants!

- que dirons nos enfants plus tard quand ils ne pourront plus voir la richesse de la nature et que le peu de considération qu'ils avaient pour leurs anciens disparaîtra à cause du foutoir qu'on leur laisse en héritage?

4) On nous prend ouvertement pour des "j'ai pas le droit de dire le mots sinon je suis censurée"!

- La protection de notre planète oui, les énergies renouvelable, ok faut en parler, mais le GREENWASHING et le meurtre en bande organisé, NON. les éoliennes tuent les espèces animales, et les hameaux, les villages, le paysage. Le dernier projet a été retoqué, ils reviennent en disant "mais non c'est un nouveau projet ou il n'y a plus 7 éoliennes mais 2+5"...c'est une blague!

5) Une question immobilière

- les taxes nous saignent, le foncier et le reste, et maintenant vous voulez en plus prendre en otage les riverains et leurs biens immobiliers et faire dévaluer la valeur marchande?! A votre avis, pourquoi c'est difficile de vendre ici ?

=>EN GROS , Le Vals de Saintonge a déjà fait son taff, nous avons plus d'éolienne dans l'ancienne Poitou Charente, qu'en Aquitaine (rattaché malheureusement à nous sans nous demander d'ailleurs), nous avons 15 fois plus que notre quota, aller les mettre en région parisienne, ou à coté de Bordeaux, aux portes du Cognassais, ou de Saintes, ou à Arcachon, sur l'île de Ré aussi il doit encore y avoir de la place. Dans les landes, il y a de la place depuis les incendies.

Faut-il une Ste Soline ici pour que vous compreniez que NON C'EST NON?

Contribution n°65 (Web)

Proposée par drochon charly
(charly.drochon@gmail.com)
Déposée le lundi 16 octobre 2023 à 19h19
Adresse postale : [REDACTED]

Cher commissaire,

J'entends parler régulièrement mes parents du projet d'éoliennes pour lequel vous nous entendez sur la commune de St pardoux, à côté de chez nous.

Alors vu qu'on me dit que je suis "trop jeune" et que c'est "trop compliqué" j'ai décidé de mener mon enquête moi même, et je remercie internet pour cela.

Certes je suis jeune, mais je sais aussi ce que je veux pour mon avenir.

Je veux une belle planète, mais je ne veux pas non plus grandir dans un endroit où je ne verrais plus les arbres, où je ne pourrais plus aller jouer dans les champs, et surtout, je veux continuer à voir des oiseaux autour de chez moi. Mes parents, même s'ils ne sont plus ensemble, on un souvenir en commun, les soirées d'été où ils écoutaient les bruits de la nuit, les étoiles...et les vers luisant, il paraît qu'avant il y en avait partout, mais ça je pourrais pas le voir, car il n'y en a plus...

Quand je rentre de vacances chez mon père, ce que je vois chez maman c'est des éoliennes partout, tout le temps.

J'ai eu la chance, ou malchance, je ne sais pas encore, de découvrir le discours des gens qui sont pour les éoliennes en allant visiter un parc avec mon collègue et je peux vous dire que ce que j'ai retenu moi de tout cela, c'est le bruit des pales et l'absence d'arbres et d'oiseaux. Mais aussi que les éoliennes ...bah elles tournent pas...ou presque pas...

Dans un des papiers de pub pour les projets éoliens de St pardoux, il est dit que vous allez planter des arbres ou haies pour les cacher...mais moi j'ai une question. Vu la taille d'une éolienne, qui se voit même à 5/10 kilomètres au loin, quand elles seront à côté de chez moi, vous croyez vraiment qu'un petit arbre va les cacher? Sérieux? A côté de chez ma mère, il y a un château avec deux grands arbres. Sur le panneau il est écrit "arbre remarquable de 400 ans"...bon personnellement je ne vois pas ce qu'ils ont d'exceptionnel ceux-là, j'en connais un de 600 ans vachement plus beau...mais il est dit qu'il font 34 mètres de haut...à 400 ans...alors avec des arbres juste plantés ils seront en âge de caché les éoliennes quand ?....bah quand je serais mort moi aussi. Donc sachant que les éoliennes vont être enlevées avant que je sois vieux, je ne vais pas les voir les arbres...non?

Et puis pourquoi il y en a autant chez nous et pas ailleurs?

Est ce vraiment cela que vous voulez laisser aux enfants de 14 ans comme moi?

Je vous demande de l'aide et de ne pas dire oui et donc je vous dis que mon avis est défavorable.

Charly

Contribution n°66 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 16 octobre 2023 à 19h38

Ras la caisse des éoliennes,trop c'est trop!!
Mettez les sur la côte et pas dans notre belle campagne!

Contribution n°67 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 16 octobre 2023 à 19h38

Ras la caisse des éoliennes, trop c'est trop!!
Mettez les sur la côte et pas dans notre belle campagne!

Contribution n°68 (Web)

Proposée par Sylvie Hamdane
(sylviehamdane6@gmail.com)

Déposée le lundi 16 octobre 2023 à 19h42

Adresse postale : [REDACTED]

Avis très très défavorable

Nous sommes envahi de c est éoliennes qui gâche le beau paysage de nos Communes

Contribution n°69 (Web)

Proposée par HOUY Olivier
(lynxys77@gmail.com)
Déposée le lundi 16 octobre 2023 à 20h25
Adresse postale : [REDACTED]

Avis défavorable

Je suis un habitué des nouvelles technologies et des évolutions en guise d'autonomie énergétiques, pour autant je ne suis pas pour ce projet. Le courant généré par les éoliennes n'est pas une Energie stockable et de plus c'est fluctuant. Il est sans doute temps d'arrêter les éoliennes, qui sont en très (trop) grand nombre dans le Vals de Saintonge, et de penser à travailler différemment sur les énergies autres. Je ne suis pas ingénieur, pour autant j'ai dans l'idée que nous faisons de la fausse écologie, car il y a tellement plus de solutions que de laisser des multinationales s'engraisser.

Il est temps de protéger nos enfants et donc notre biodiversité pour l'avenir de ces derniers.
Nous avons un nombre d'oiseaux protégés dans le secteur, et de mémoire, selon la constitution le droit de l'environnement prime sur celui de l'énergie. Ou alors cela ne sert à rien de protéger des espèces en France si on accorde des dérogations donnant l'autorisation de les faire disparaître...encore un "ni-ni" ou un "en même temps"...

Il faut arrêter de dire que c'est bon pour l'environnement. Il n'y a rien d'écologique dans leur conception -sable, ciment, fer, l'électronique, etc...-des matières qui font que l'emprunte carbone de la construction d'une éolienne font d'elle une énergie si verte que cela. Sans compter le transport, etc. Et je ne parle pas des impacts sur la santé (dépression, effet stroboscopique, bruit des pales)

J'ai fait des recherches, la région de naissance de ma femme était parmi les régions "vertes" de France (9eme sur 22 régions avant 2015) mais son rattachement avec l'Aquitaine et le Limousin l'ont fait dégringoler... La région Poitou Charente avait 144MW de production en 2011 contre...0 pour l'aquitaine et 9 pour le limousin.
Sur 454 éoliennes que compte notre joli département de Charente Maritime, 223 se trouvent...chez nous. 95% des éoliennes de la nouvelle aquitaine se trouvent en Poitou Charentes, 0% en Aquitaine et 5% en Limousin...Le tout dans le haut de notre département, et donc massé par chez nous.

Je pense que nous avons bien travaillé et que nous pouvons donc dès à présent, laisser la place à l'ancienne Aquitaine pour prendre la suite et se mettre au boulot. Vous ne pensez pas?
Je ne pense pas qu'il y ait plus de vent chez nous qu'ailleurs dans la région. Dans les Vignes, fleuron de l'industrie Française, on doit bien trouver de la place pour quelques éoliennes non? Après tout, si on en écoute certains, il n'y a pas plus de souci d'emprunte carbone dans les éoliennes que de pesticides dans un bon vin...

Avec ma femme nous avons acheté dans le but de réaliser un projet professionnel, de rapprochement et pour réconcilier les citoyens avec la nature et la biodiversité et les éoliennes vont mettre ce projet en péril. Sans parler de la valeur marchande de notre bien qui lui va décliner si les éoliennes s'installent.

Contribution n°70 (Web)

Proposée par NASLIN Catherine et Christian

(christian.naslin@orange.fr)

Déposée le lundi 16 octobre 2023 à 21h08

Adresse postale :

AVIS DEFAVORABLE

Avec mon mari, nous habitons les Deux Sèvres, nous envisageons de nous rapprocher de notre fille et de notre petit fils. Nous avons cependant appris que de nouveaux projets éoliens continuaient à arriver dans le canton du vals de Saintonge. Alors on se pose des questions...

Il est fort regrettable que la génération d'adultes actuels (nous parlons des politiques et des multinationales, voir quelques pro éoliens) n'est pas encore compris, ni tiré de leçon, sur le fait que la nature et nos campagnes sont aussi importantes que les grandes villes. Et que les éco systèmes et la biodiversité doivent impérativement être respectée. De nouvelles éoliennes seraient un suicide pour la faune du secteur.

Ayant grandi dans le marais poitevin, j'ai vu ce que les différentes politiques ont donné sur ce parc naturel qui a été saccagé par des prises de décisions irréflechies.

Il est temps que tout le monde assume. Nous avons connu les années d'insouciance, de consommation excessive, et aujourd'hui c'est le cœur lourd que nous comprenons que cela va affecté nos enfants et nos petits enfants.

Nous avons toujours été oublié dans nos campagnes, dans notre monde agricole. Ce n'est pas pour que cela perdure et que la nouvelle génération pense encore que nous les avons laissé tomber. Il n'est pas trop tard pour faire en sorte que le Vals de Saintonge ne soit pas un nouveau marais poitevin.

Enfant mon mari allait avec son grand père dans les champs, ce dernier apprenait à mon mari à écouter la nature, à reconnaître le chant des oiseaux. Les années de vie sont derrières nous mais notre petit fils est toujours curieux de ce qu'il entend ou voit. Nous avons connu des campagnes ou les agriculteurs étaient respectueux de la terre, et où les profits n'étaient pas la seule option, on parlait de respect et pas de green machin chose comme on entend parler partout. On est aux portes de la Boutonne, entouré de monuments classés, on parle de protéger le chardonneret élégant du trafic d'oiseau car protégé (à l'époque dans les années 50, il ne l'était pas) mais on autorise les éoliennes à les tuer? c'est un non sens...sans compter les mésanges ... ces petits oiseaux meurent du choc créé sur leurs petits poumons par le courant généré par les pales ... Une buse peu aller nicher à un endroit mais manger à plusieurs kilomètres loin de son nids....elle connait le trajet et regarde au sol pour trouver sa proie...l'éolienne n'est pas inscrite dans son plan de vol.

Et puis il faut parler des courant fantômes des éoliennes! Elles sont mauvaises pour les animaux et les humains. Les éoliennes provoquent des effets de dépression (si si, je vous jure que le "jour/nuit/jour/nuit" c'est pas que dans les visiteurs...) et que faire pour les personnes sensibles aux ondes électriques?

Allons il faut raison garder, et constater que nous, habitant du Poitou Charente, avons assez contribué et qu'il est temps que le paysage garde un peu de beauté...

Nous avons lu tous les autres témoignages contre. Si on comprend bien, les gens sont lassés de voir autant de machines dans le secteur, et on peut les comprendre...alors sans doute serait-il bon de les laisser en paix maintenant non?

Pardonnez les fautes éventuelles, mais la vue baisse...et il est tard.

Contribution n°71 (Web)

Proposée par Jean-Yves Morin
(Jympaton@wanadoo.fr)
Déposée le lundi 16 octobre 2023 à 21h27

Bonjour,

Je ne suis pas anti éolien et je comprends tout à fait la nécessité de énergies alternatives.

Habitant en Charente-Maritime et en Saintonge, je remarque simplement que nous sommes saturés de éolienne partout partout !
Il y aura bientôt plus d'éoliennes que d'arbres dans notre magnifique région.

Le Val de Saintonge, héritière d'une longue histoire, est parsemé de monuments historiques...

Ces éoliennes de 240 m de haut défigurent le paysage, tuent les oiseaux, les chauves souris....

Il faut insister suce les milliers de mètres cubes de béton nécessaires à l'implantation des éoliennes, et que Inos enfants ou nos
petits-enfants retrouverons plus tard.....

Une catastrophe écologique. Je donne donc pour les éolien de Saintonge un avis totalement défavorable.

Merci de prendre mon avis en compte.

Contribution n°72 (Web)

Proposée par Dherbilly

(eric.dherbilly@ac-poitiers.fr)

Déposée le lundi 16 octobre 2023 à 21h57

Adresse postale : [REDACTED]

Bonjour,

J'émets par la présente un avis défavorable à ce projet, pour plusieurs motifs dont:

- Les vals de Saintonge produisent déjà avec l'éolien 136 % de ses consommations en crête, sans compter les projets acceptés qui vont pousser.
- Les Vals de Saintonge ont largement dépassés les ambitions du gouvernement de 2028 sur la production d'énergies renouvelable tant en termes de puissance par habitants ou kilomètres carrés.
- Le paysage des vals de Saintonge est déjà saturé d'éoliennes.
- Les revenus tirés de l'IFER sont incertains sur le long terme surtout si la collectivité devra prendre en charge le démantèlement des éoliennes en fin de contrat.

-...

Contribution n°73 (Web)

Proposée par Pillet Josiane

(Jacky.josianepillet@orange.fr)

Déposée le lundi 16 octobre 2023 à 23h19

Adresse postale : [REDACTED]

Monsieur le Commissaire Enqueteur, je vous informe que je suis DÉFAVORABLE au parc Eolien sur la commune de la Jarrie Audouin. J'habite dans les vals de Saintonge région saturée par les Éoliennes . Ces parcs éoliens ont des impacts désastreux : Sur la dévalorisation de nos maisons estimée de 20 à 50 %.

- une dégradation de notre cadre de vie.
- sur la santé (bruits, stress engendré, infrasons dans les sols , passage des câbles électriques dans nos villages, près des exploitations agricole avec animaux) ,effets stroboscopiques
- Pollution visuelle jour et importante la nuit (une éolienne de 200 m est visible à 20 km à la ronde), clignotants jours et nuits
- Assèchement des terres agricoles par l'injection de milliers de m3 de béton (2 000 à 2 500 par éolienne) et des kms de câbles souterrains à vie .

· Attractivité touristique principale ressource réduite.

Inacceptabilité des populations de ces territoires.

Destruction de la BIODIVERSTE et des PAYSAGES.

LES VALS DE SAINTONGE sont sinistrés massacrés.

Je vous demande monsieur le Commissaire Enquêteur, d'émettre un avis Défavorable à ce Projet Eolien de la Jarrie Audouin
J.PILLET

Contribution n°74 (Web)

Proposée par Boigeol Alban
(albanboigeol@hotmail.fr)
Déposée le lundi 16 octobre 2023 à 23h34
Adresse postale : [REDACTED]

Avis défavorable

C'est donc le 3eme promoteur qui utilise les terres de ce villages de 220 âmes pour mettre des éoliennes. La planification écologique décrétée par la gouvernement est bafouée car 4 dept du Sud de la Nouvelle Aquitaine n'ont aucune éolienne. D'autre part, l'enquête publique est viciée car, de l'aveu même du commissaire enquêteur, prévenu par des habitants, un défaut d'affichage de l'enquête a été signalé dans un rayon de 6 km autour de celle-ci. On demandera, en cas de validation de cette enquête par les services préfectoraux, la preuve de l'affichage aux normes dans les communes defaillantes, et ceci devrait invalider cette enquête qui n'a pas été régulière par la faute de certaines communes limitrophes qui ont négligé l'information légale de leur population.

Pour finir, la saturation paysagère est une notion retenue par la Cour de Cassation pour refuser des projets éoliens, et ici, avec plus de 20 éoliennes dans un rayon de 5 km carré, est largement atteinte.

Avis défavorable demandé

Contribution n°76 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 07h25

Arbre coupé pour mettre des éoliennes, non merci

Contribution n°78 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 08h14

Bonjour,

L'énergie éoliennes n'atteint pas les objectifs attendu, cette énergie est intermittente et non stockable, elles détruisent la faune, elles sont désagréables pour la population, perte de la valeur sur l'immobilier et utilisent des métaux rares pour les fabriquer. Arrêtons de saccager nos villages donc je suis contre ce projet Lydia

Contribution n°79 (Email)

Proposée par anonyme
(d2pontfarcy@gmail.com)

Déposée le lundi 16 octobre 2023 à 17h59

Non au parc éolien de la vallée des vignes à Saint Pardoult

Objet : Non au parc éolien de la vallée des vignes à Saint Pardoult

Monsieur le commissaire enquêteur,

Il est inadmissible d'imposer encore un parc éolien aux habitants de Saint Pardoult et des 11 hameaux environnants. Et le promoteur éolien a le culot de reconnaître que le contexte éolien est « relativement chargé ». Il serait plus exact d'affirmer que la situation de Saint Pardoult et des hameaux proches relève de l'encerclement et de la saturation visuelle tels que les textes les définissent.

Dans l'Aire d'Etude Immédiate on constate le surplomb de la vallée de la Boutonne et la covisibilité avec les Monuments historiques, le château de Mornay et l'église Sainte Madeleine de la Jarrie-Audouin.

Enfin, alors que les plus hautes juridictions administratives s'efforcent de protéger les sites UNESCO de toute covisibilité (abbaye de Saint Savin) jusqu'à 15 à 20 kilomètres, ici sera directement impacté par ce nouveau « bouquet d'aéro-générateurs » gigantesques le site UNESCO de saint d'Angely l'abbaye royale située à 10 kilomètres au plus.

En dernier lieu, je veux dire mon incompréhension face à cette prolifération d'éoliennes en Charente maritime car ce département comme les départements voisins de l'ex-Poitou-Charentes ont déjà atteints les objectifs 2030 et même 2050 fixés par le SRADDET Nouvelle Aquitaine en matière d'éolien terrestre. Et la Ministre, Madame Pannier-Runachier a bien précisé que la production d'énergie éolienne ne devait pas être concentrée (en prenant la Somme en exemple) et qu'il appartenait à chaque département de remplir sur son territoire uniquement les objectifs fixés par la région.

Alors je vous demande Monsieur le Commissaire enquêteur d'émettre un avis défavorable à l'issue de cette enquête publique.

Envoyé de mon iPad

Contribution n°80 (Email)

Proposée par anonyme
(d2pontfarcy@gmail.com)

Déposée le lundi 16 octobre 2023 à 18h21

Non au projet éolien de Saint Pardoult

Objet : Non au projet éolien de Saint Pardoult

Monsieur le commissaire enquêteur,

Les nuisances générées par ce futur projet éolien sont clairement minimisées.

Tout d'abord, les niveaux de bruit dépassent les seuils autorisés et ne tiennent pas compte des éoliennes situées à proximité ; il est indispensable de pouvoir étudier les relevés de mesures de bruit de ces éoliennes et ensuite d'examiner les cumuls de nuisances sonores que les riverains devront subir ; de même les mesures d'infrasons provenant des éoliennes déjà en fonctionnement devraient être communiquées car les scientifiques affirment aujourd'hui que les conséquences sur les élevages, bovins notamment, peuvent être désastreuses (ferme de Nozay).

En second lieu, s'agissant des oiseaux, sont dénombrées dans l'Aire d'Etude Immédiate 71 espèces d'oiseaux nicheuses dont 8 sont inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux ; le promoteur éolien reconnaît même que 33 espèces protégées présentent un enjeu fort à très fort. Par contre, il préfère ne pas citer ces espèces d'oiseaux de peur que lui soit refusée l'autorisation de s'implanter là. Or le Conseil d'Etat attache un prix particulier à la protection des espèces menacées de disparition à partir du moment où elles sont reconnues comme nicheuses à proximité immédiate et sur la zone d'implantation d'éoliennes.

Enfin, sont dénombrées dans la zone d'implantation 20 espèces de chauves-souris (espèces toutes protégées) dont certaines en grand danger d'extinction. Tout le monde sait aujourd'hui que les chiroptères sont les principales victimes des éoliennes et que les scientifiques recommandent de préférer des éoliennes avec une garde au sol de plus de 50 mètres et avec un rotor de moins de 90 mètres (Eurobats).

Pour ces 3 raisons d'atteinte grave à la biodiversité, je vous demande d'émettre un avis défavorable à l'issue de cette enquête publique.

Envoyé de mon iPad

Contribution n°81 (Web)

Proposée par Jeanguy

(jeangbernard@gmail.com)

Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 09h14

Adresse postale : [REDACTED]

Trop c'est trop..le non respect des Habitants, des monuments classés, notre nature,notre faune sauvage ,notre vallée de la Boutonne saccagée tout cela grâce aux Fantômes de certains politiques du Val de Saintonge....qui se font berner par des promoteurs Véreux pour 3 lampadaires ,ou 2 bancs en pierre..

Stop aux Éoliennes dans le Val de Saintonge..nous sommes la dechetterie du Département et de la Région..

Contribution n°82 (Web)

Proposée par Bernard Chantal
(chantal.seguin0923@orange.fr)

Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 09h51

Adresse postale :

Nous ne voulons plus de vos Éoliennes dans notre région...
Nous sommes à saturation...!!

Contribution n°83 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 11h57

Avis totalement défavorable !

Notre région est déjà une immense centrale à ciel ouvert ! Roulez la nuit entre Surgères et Aulnay, c'est terrifiant.

Ces ENR ne remplaceront JAMAIS les énergies fossiles donc elle ne sont en rien une solution à la décarbonation du pays. Et vous le savez très bien.

Aucune centrale "fossile" ne sera fermée car un beau parc éolien sera venu le remplacer, les maths et la physique, c'est terrible hein ?

Remballez votre projet !

Contribution n°84 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 13h08

En tant que pilote-instructeur utilisant régulièrement l'aérodrome de Saint-Jean-d'Angély, je suis extrêmement préoccupé par le nombre et la hauteur qui ne cessent de croître des éoliennes érigées à proximité de ce terrain d'aviation. Celles-ci constituent autant d'obstacles dangereux et peu visibles lorsque les conditions météo sont marginales. Une telle concentration dans un même secteur est ahurissante. J'émet donc un avis très défavorable à tout projet d'implantation de nouvelles éoliennes dans un rayon de 15km au minimum autour de l'aérodrome de Saint-Jean-d'Angély.

Contribution n°86 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 18h15

en temps qu'habitant d'une commune voisine (la jarrie audouin) je souhaite donné un avis défavorable à ce projet . je me suis également prononcé contre celui de la Jarrie Audouin . nous sommes dans notre campagne rendu à un point de saturation .

Contribution n°87 (Web)

Proposée par Bénédicte Durand
(benedicteymdurand@gmail.com)

Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 18h41

Adresse postale : [REDACTED]

Abus totalitaire d'une politique inique qui consiste à envahir des territoires qui n'ont pas les moyens de se défendre contre le mercantilisme destructeur des industriels de l'éolien et la cupidité de quelques propriétaires terriens. Aucun respect des populations, des éoliennes toujours plus hautes plus nombreuses, plus près des habitations rurales, il n'y a qu'à regarder la carte de la dreal tout est concentré nord Charentes Sud Deux-Sèvres. Nous sommes à saturation.

Contribution n°88 (Web)

Proposée par Morin jacqueline
(Jympaton@wanadoo.fr)

Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 19h42

Adresse postale : [REDACTED]

Je suis défavorable pour le projet d'éoliennes sur la commune de St pardoudt. Il y a bien trop d'éoliennes en val de saintonge. Les maisons perdent leurs valeurs le paysage est détériorer les oiseaux meurent à cause des palmes .rien d'écologique dans tout cela . Donc stop .

Contribution n°89 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 19h49

Je suis contre l'implantation d'éoliennes. C'est contre nature. Que vont devenir les animaux ? Et il y en a déjà plein. C'est plus que suffisant. A quoi ça ressemble comme paysage ? En plus on ne peut pas les recycler.

Contribution n°90 (Web)

Proposée par Petitpas Véronique
(veronique.petitpas63@gmail.com)
Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 20h01

Je suis absolument contre l'implantation de nouvelles éoliennes don le paysage est saturé !
Pourquoi cette pollution visuelle n'est jamais implantée sur la côte où il y a bien plus de vent que dans les terres ?
Nous dépassons d'environ 7 fois la moyenne nationale et il faudra en accepter encore ... Trop c'est trop !

Contribution n°91 (Web)

Proposée par Couteau Maxence
(Couteaumaxence@gmail.com)

Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 20h29

Adresse postale :

Avis très défavorable !

L'ajout des éoliennes dans notre belle campagne va la dégrader.

Que ce soit sur l'aspect visuel, sonore, écologique (oiseaux, chauve souris etc).

Je m'oppose fermement à l'installation de ces nouvelles éoliennes dans le secteur, moi qui ai grandi dans cette région si belle.

Contribution n°92 (Web)

Proposée par Couteau Maxence
(Couteaumaxence@gmail.com)

Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 20h29

Adresse postale :

Avis très défavorable !

L'ajout des éoliennes dans notre belle campagne va la dégrader.

Que ce soit sur l'aspect visuel, sonore, écologique (oiseaux, chauve souris etc).

Je m'oppose fermement à l'installation de ces nouvelles éoliennes dans le secteur, moi qui ai grandi dans cette région si belle.

Contribution n°93 (Web)

Proposée par Bésiat Sabine

(s.besiat@gmail.com)

Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 20h56

AVIS DEFAVORABLE, pour les raisons suivantes : très mauvaise communication sur cette enquête publique, pas de panneau dans les communes adjacentes, mairies non informées aucune concertation avec les communes voisines. Positionnement des éoliennes plus proches d'habitations de notre commune que de celles des habitants de St Pardoult. Photomontages des promoteurs sont mensongers. Saturation du territoire, trop d'éoliennes en vals de Saintonge et autour de St Pierre de l'Isle, impact sur la valeur des maisons, impact environnemental, impact sur la santé des humains et des animaux. artificialisation des sols, Notre territoire produit plus d'électricité qu'il n'en consomme. l'intérêt écologique des éoliennes n'est pas démontré.

Contribution n°94 (Web)

Proposée par Proust
(proustjl@wanadoo.fr)

Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 20h58

AVIS DEFAVORABLE, car nous sommes déjà envahis par ces horribles machines q

Contribution n°95 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 20h59

Il y a trop d'éoliennes autour de nous, STOP. Avis défavorable

Contribution n°96 (Web)

Proposée par Proust Coralie
(proustjl@wanadoo.fr)

Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 21h03

A CHAQUE FOIS QUE JE VIENS CHEZ MES PARENTS, JE CONSTATE QUE DE NOUVELLES EOLIENNES ONT ETE
INSTALLEES, C'EST AFFREUX; AVIS TOTALEMENT DEVAFORABLE.

Contribution n°97 (Web)

Proposée par TRENCH BARNEY
(mshirleytrench@gmail.com)

Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 21h05

Adresse postale : [REDACTED]

Avis défavorable

Contribution n°98 (Web)

Proposée par Trench-Shirley Marjorie
(mshirleytrench@gmail.com)

Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 21h06

Adresse postale :

je donne un avis défavorable, car il y en a trop

Contribution n°100 (Web)

Proposée par TRENCH Félix
(mshirleytrench@gmail.com)

Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 21h16

Adresse postale : [REDACTED]

Je suis consterné lorsque je viens voir mes parents que la nature est complètement dénaturée maintenant, et je donne un avis défavorable pour ces projets.

Contribution n°101 (Web)

Proposée par Proust Frédéric

Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 21h19

Toute la région est envahie d'éoliennes, elles sont innombrables lorsque nous venons de Ruffec vers Saint Jean d' Angély, c'est affreux. AVIS DEFAVORABLE.

Contribution n°102 (Web)

Proposée par CHAUSSE ANGELIQUE

Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 21h21

AVIS DEFAVORABLE. La France est défigurée par les éoliennes. ASSEZ -STOP ICI ET AILLEURS

Contribution n°103 (Web)

Proposée par Lannette Charles
(charles.lannette@gmail.com)
Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 21h30

Halte à l'éolien !
Au vu des nuisances générées par les éoliennes, il faut arrêter cette escroquerie.
L'éolien, c'est du vent !

1 document associé
contribution_103_Web_1.jpg



Contribution n°104 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 21h31

je trouve qu'il y a beaucoup trop d'éoliennes maintenant, c'est moche. je suis défavorable à de nouvelles éoliennes.
Jeanne

Contribution n°106 (Web)

Proposée par Véronique B.

Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 21h36

Je trouve qu'il y a beaucoup trop d'éoliennes dans ce secteur , c'est pourquoi je donne un avis défavorable.

Contribution n°107 (Web)

Proposée par Astrid Renaudin
(mastridrenaudin@gmail.com)

Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 21h54

Adresse postale : [REDACTED]

Avis extrêmement défavorable

Il est scandaleux de mépriser ainsi les habitants de nos petits villages et de leur imposer de vivre au milieu de tant d'éoliennes, qui ne laissent plus d'espace où poser le regard. La sérénité et le charme de paysages champêtres que l'on recherche lorsque l'on vit à la campagne, sont profondément altérés par ces engins industriels immenses, dont les pâles projettent des ombres mouvantes jusqu'à l'intérieur de certaines habitations et dont le bruit lancinant peut devenir obsédant.

A l'heure où l'on parle de la raréfaction du sable et d'arrêter d'artificialiser les sols et l'environnement, on coule des tonnes de béton armé de ferraille. Et l'on ose prétendre que c'est écologique? La France produit pourtant une énergie bien plus décarbonée que certains pays qui voudraient lui donner des leçons et nous imposer leurs éoliennes dont ils ne savent plus que faire...

Contribution n°108 (Web)

Proposée par Gobin Isabelle

(gobin10@orange.fr)

Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 21h57

Adresse postale : ██████████

AVIS DEFAVORABLE.

Nous sommes contre la prolifération des éoliennes en Vals de saintonge.

Contribution n°109 (Email)

Proposée par anonyme
(Kanganrou@hotmail.fr)
Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 21h09

refus

Objet : refus

Avis défavorable au projet éolien sur st Pardoult

Envoyé à partir de Courrier pour Windows

Contribution n°110 (Web)

Proposée par fryszowski

(fryszowski@club-internet.fr)

Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 22h21

Adresse postale :

Nous n'en pouvons plus de voir des pales tourner et défaire nos paysages bucoliques et agricoles. Jusque-là depuis des générations les vues étaient calmes et sereines. Je suis contre de nouvelles implantations dans notre région. On nous dit être déjà autonome d'un point de vue énergétique, voyez ailleurs.

Contribution n°111 (Web)

Proposée par Joël Ducorroy
(ducorroy@club-internet.fr)
Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 22h27
Adresse postale : [REDACTED]

Définitivement contre le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes et du Val de Saintonge.

SECRET